



Florie Laguzet
Florie.laguzet@hotmail.com

FACULTE IFIS (Institut Francilien d'Ingénierie des Services)
Mémoire de Master 1 Santé, Protection, Economie Sociales

Sujet :

La mixité et l'inclusion dans les Quartiers Prioritaires de la Ville
La mixité sociale, clé d'une intégration réussie ?

Sous la direction de M. Antoine Audouin

Mai 2022

Attestation sur l'honneur

Je soussignée Florie Laguzet certifie sur l'honneur que les travaux soumis en mon nom dans ce mémoire sont le fruit de mes propres efforts et réflexions personnels et que toute idée ou tout document utilisé pour étayer ce travail et ne constituant pas une réflexion personnelle, est en conséquence, citée en référence.

Fait à Athis-Mons, le 30/05/2022

Laguzet Florie

J'adresse tous mes remerciements à :

Mme Lydie Pham

Responsable de formation en M1 SPES,

Pour son aide et son expertise sur le choix de mon sujet

M. Antoine Audouin

Tuteur pédagogique,

Pour son suivi et ses précieux conseils

M. Denis Griponne

Maitre d'apprentissage,

Pour avoir apporté l'expertise de ce mémoire

Mme Hortense Martinez,

Coordinatrice de Programme Impact Jeunes

Au sein de la Fondation Apprentis d'Auteuil

Pour l'entretien qu'elle m'a accordé et nos échanges riches sur le sujet

Ma famille,

Pour les encouragements tout au long de

Mes études et leur soutien

Résumé (français) :

Aujourd'hui, en France, la mixité sociale est devenue difficile à atteindre. Il est vrai que la mixité sociale est très contrastée car elle dépend du développement de chaque quartier populaire. Ce mélange est plus ou moins développé selon l'emplacement. Si cela se développe, cela permet également l'intégration individuelle et l'inclusion des quartiers populaires.

Cette mixité sociale s'avère difficile à développer car elle s'inscrit dans un problème plus profond qui implique le développement urbain des quartiers. En effet, dans les quartiers populaires, l'État tend à fournir des logements sociaux qui rassemblent la même classe sociale, ce qui empêche les populations de se mélanger.

Dans cette lecture, nous étudions les causes et les conséquences de ce manque de diversité sociale et d'inclusion des populations au sein des quartiers populaires qui créent également des tensions et un manque de cohésion sociale.

C'est un problème de société sur lequel les politiques publiques ont du mal à mettre en place les moyens pour le résoudre. Alors, à quoi cela est-il dû ? Quelles sont les solutions possibles pour maîtriser ce problème ?

Résumé (anglais) :

Today, in France, social diversity has become difficult to achieve. It is true that the social mix is very contrasting because it depends on the development of each popular neighborhood. This mix is more or less developed depending on the location. If this develops, it also allows individual integration and the inclusion of working-class neighborhoods.

This social mix proves difficult to develop because it is part of a deeper problem which implies the urban development of the districts. In fact, in working-class neighborhoods, the State tends to provide social housing that brings together the same social class, which prevents the populations from mixing.

In this reading, we study the causes and consequences of this lack of social diversity and inclusion of populations within working-class neighborhoods which also create tensions and a lack of social cohesion.

It's a societal problem on which public policies find it difficult to put in place the means to solve it. So what is this due to ? What solutions are possible to master this problem ?

Table des matières

Introduction :	1
I. Mixité sociale, l'émergence d'un concept dans les quartiers défavorisés.....	5
a. La mixité sociale, un enjeu au sein de la politique de la ville	5
b. Mixité et dynamique sociale dans les quartiers : enquête sur les différentes actions menées en faveur de la mixité sociale à grande échelle	8
c. Les avantages de la mixité sociale et son intérêt sur les QPV	13
II. De mixité sociale à inclusion : une manière d'inclure les habitants.....	16
a. En quoi la mixité permet une inclusion ?	16
b. Les différentes initiatives mises en œuvre au niveau local pour créer une mixité et inclure tous les habitants des quartiers populaires	17
c. Les freins à ces initiatives locales	24
III. Critiques, limites et perspectives.....	25
a. L'écart entre le concept et la réalité : Les différents effets attendus de la mixité sociale.....	25
b. Les limites : une difficulté à évaluer / mesurer ce concept	26
c. Les perspectives.....	27
Conclusion	30
Mots clés :.....	31
Sigles :	32
Bibliographie :.....	33
Sitographie :.....	34
ANNEXE 1 : Guide d'entretien	35
ANNEXE 1 (suite) : Guide d'entretien	36
ANNEXE 2 : Les caractéristiques des différents groupes de quartiers politique de la ville en France (en %)	37
ANNEXE 3 : Les QPV de la métropole du Grand Paris au sein des zones où le niveau de vie est faible	38
ANNEXE 4 : La réalisation d'actions avec des personnes ayant des identités différentes	39
ANNEXE 5 : Les raisons expliquant la non réalisation d'activités avec des personnes différentes ..	40

Introduction :

C'est au cours des années 1970 et 1980 qu'une approche globale, à la fois sociale, économique et urbanistique, des problèmes spécifiques aux villes modernes est apparue nécessaire. Cette prise de conscience a mené à la création d'un ministère de la Ville en 1990.

La politique de la ville oblige les différents départements ministériels à coopérer entre eux, mais implique aussi un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales¹ concernées. L'État intervient alors dans le cadre de contrats conclus avec les communes et autres acteurs locaux : contrats de ville, contrats urbains de cohésion sociale.

Cette action se base alors sur une cartographie préalable du territoire urbain, qui identifie les quartiers seront aidé sur différents aspects : ce sont les zones urbaines sensibles. Deux décrets du 30 décembre 2014, modifiés par un décret du 14 septembre 2015⁴ ont établi la liste des quartiers prioritaires de la politique de ville, en métropole et dans les outre-mer.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) définissent en théorie la notion de « quartier en difficulté » : elles sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles comprennent les zones de redynamisation urbaine (ZRU)² et les zones franches urbaines (ZFU)³ (loi du 4 février 1995).

Par la suite, vient la mise en place du programme national de rénovation urbaine marqué par la loi du 18 janvier 2005. Celui-ci vise à restructurer les quartiers classés en zone urbaine sensible dans un objectif de mixité sociale et de développement durable.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. Celle-ci deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville agit sur différents domaines d'actions (éducation, emploi, logement et cadre de vie...) et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

La politique de la ville est caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux. Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie en créant les Quartiers Prioritaires de la Politiques de la Ville (QPV).

¹ Collectivité territoriale : personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État.

² Zones urbaines sensibles confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique

³ Quartiers de plus de 8 500 habitants (loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances) particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des ZRU

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) désignent des territoires infra-urbain définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Les quartiers prioritaires ont été classés comme tel en se basant sur un critère unique : le revenu.

Les revenus sont comparés aux revenus moyens de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier, et à ceux de la France. Cette méthode a permis de repérer 1 300 quartiers de plus de 10 000 habitants.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Avec cette loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est retenu : la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an. À travers cette démarche, l'État a souhaité simplifier les interventions publiques et resserrer les périmètres d'action pour concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté.

Les périmètres des QPV sont fixés par le *décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014* pour la métropole et par le *décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014* pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1er janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce sont ainsi désormais 1 514 quartiers situés dans 859 communes (1300 en métropole et 200 en outre-mer) qui bénéficient de la politique de la ville.

En métropole, en Martinique et à la Réunion, ces quartiers ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données quadrillées de l'Insee.

Ce dispositif qu'à mis en place la politique de la ville a pour but de réduire la complexité du maillage des zones socialement défavorisées. Il entre en vigueur le 1er janvier 2015 en remplacement de la zone urbaine sensible (ZUS) et du quartier en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Les QPV sont définis selon plusieurs caractéristiques :

- Une concentration des bas revenus
- Des difficultés d'insertion sur le marché du travail
- Une population jeune et beaucoup de familles nombreuses
- La densité de l'habitat en logements sociaux

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville (encadré) est en vigueur, recentrée sur les zones urbaines qui concentrent les ménages aux plus bas revenus. En France métropolitaine, 1 296 quartiers de la politique de la ville (QPV) ont ainsi été définis. 140 de ces quartiers sont situés dans les villes d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ces quartiers abritent 400 000 personnes (4,8 millions en France métropolitaine).

Les quartiers de la politique de la ville sont concentrés dans les principales villes de la région.

Par construction, les quartiers de la politique de la ville concentrent la pauvreté monétaire⁴.

Tous les ménages pauvres ne vivent cependant pas dans les QPV, qui concentrent seulement 27 % des ménages pauvres des unités urbaines de la région. Ce n'est donc pas la pauvreté en elle-même qui caractérise les ménages de ces quartiers, mais la concentration géographique de cette pauvreté, qui crée un environnement défavorable et un surcroît de difficultés pour les ménages, en particulier pour l'accès à l'emploi. Dans tous les quartiers, au moins un quart des habitants sont en situation de pauvreté monétaire et, dans neuf d'entre eux, plus de la moitié des habitants sont dans cette situation.

Les quartiers ayant été définis selon un critère unique lié au revenu, le niveau de vie médian⁵ de leurs habitants est faible. Sur l'ensemble des QPV, le revenu médian annuel s'établit à 13 000 euros, contre 20 000 euros dans les unités urbaines englobantes, et ne dépasse jamais 15 000 euros⁶.

En plus de cela, les habitants des quartiers de la politique de la ville sont souvent en situation de précarité face à l'emploi. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont dues aux déficits de formation et de qualification des habitants des quartiers de la politique de la ville. La réussite scolaire est inférieure dans ces quartiers.

Le retard scolaire à l'entrée en sixième pour les élèves des QPV est deux fois plus fréquent (23 %) que pour ceux des unités urbaines englobantes (12 %). Les trois quarts des habitants des QPV de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat, contre 55 % de ceux des unités urbaines englobantes.

La densité de l'habitat en logements sociaux est l'une des caractéristiques qui distingue le plus souvent les quartiers de la politique de la ville du reste de l'unité urbaine. Ainsi, la plupart de ces quartiers comportent une majorité de logements sociaux, parfois même la totalité du parc. En moyenne, on compte dans les QPV de la région 82 logements sociaux pour 100 ménages⁷.

L'une des vocations des politiques du logement social est de fournir des habitations à des loyers abordables pour les familles en difficulté. Il en découle une surreprésentation de deux types de ménage dans les QPV : les familles monoparentales (16 % contre 10 % dans les unités urbaines de la région) et les ménages de plus de cinq personnes, deux fois plus nombreux que dans les unités urbaines environnantes (14 % contre 7 %). Les populations des quartiers de la politique de la ville comportent ainsi un grand nombre d'enfants : 24 % des habitants de ces quartiers ont moins de 15 ans contre 18 % dans les unités urbaines environnantes. Par ailleurs, les plus de 60 ans sont peu représentés dans ces quartiers.

⁴ Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à 11 871 euros annuels en 2012, soit un peu moins de 1 000 euros par mois pour une personne seule ou 2 100 euros pour un couple avec deux enfants.

⁵ Le niveau de vie d'une personne (ou d'un ménage) est égal au revenu disponible du ménage auquel il appartient divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) dans ce ménage. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. On attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

⁶ Selon un tableau sur le site de l'INSEE provenant des sources : SOES RPLS 2013 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA Fichier localisé social et fiscal 2012

⁷ Selon un tableau de l'INSEE tiré des sources : SOES RPLS 2013 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA Fichier localisé social et fiscal 2012

Pour atteindre les objectifs de la politique de la ville par rapport aux diverses problématiques de ces QPV, la ville met en place un outil. Il s'agit du contrat de ville, document sur lequel s'appuie les services de la ville pour la gouvernance et la définition d'une stratégie territoriale. Il repose sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, et l'amélioration du cadre de vie des habitants des QPV. Il coordonne au niveau de chaque ville les orientations et les engagements des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

La mixité sociale vise à permettre à des personnes issues de milieux sociaux différents de se côtoyer, ou de cohabiter. La mixité sociale engendre des quartiers hétérogènes peuplés d'habitants distincts par leurs revenus ou leurs origines. Le brassage social est facilité par les législations, mais aussi par les acteurs sociaux comme les politiques, ou les associations. Les acteurs économiques, et notamment les entreprises, jouent aussi un rôle en termes de mixité par leur politique de recrutement de main-d'œuvre.

Le concept de « mixité sociale » est utilisé en France d'abord en politique de la ville et en matière de renouvellement urbain, et se répand plus largement notamment à partir des années 1980 dans les lois et dans les discours⁸. Selon l'Injep en 2019, c'est « une notion hybride qui mêle catégories savantes, politiques et administratives », dont on attend qu'elle amène plus de justice sociale et moins de ségrégation sociale. La définition de mixité, sa mise en pratique et l'évaluation de celle-ci semblent pourtant moins évidentes.

Outre le milieu social d'origine, la mixité sociale participe à l'égalité des genres et à l'échange entre générations. En milieu professionnel, construire des équipes constituées de personnes de genre et d'âge différent peut se montrer bénéfique et assure aussi l'inclusion sociale de toutes personnes peu importe ses caractéristiques. Travailler avec une équipe aux profils et expériences variés participent au développement des compétences de chacun et inclut chacun socialement (avec les autres et dans la vie quotidienne) et professionnellement (dans les différentes tâches de travail).

Que cela soit dans le milieu scolaire, dans l'organisation des territoires ou dans le milieu professionnel, la question de la mixité sociale se rapporte au vivre ensemble.

Aujourd'hui pourquoi inclure et créer une mixité dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans notre société ? Quels sont les enjeux aujourd'hui en France ?

Premièrement, nous présenterons l'émergence du concept de mixité sociale dans les quartiers défavorisés. Deuxièmement, nous établirons le lien entre mixité sociale et inclusion, sur différents aspects de la vie, dans les quartiers. Troisièmement, nous identifierons les critiques, les limites ainsi que les perspectives envisagées.

⁸ Aude Kerivel et Samuel James, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), Les enjeux de la mixité sociale en France, Paris, mars 2019

I. Mixité sociale, l'émergence d'un concept dans les quartiers défavorisés

Souvent au cœur des débats, le concept de mixité sociale est régulièrement défini comme moyen de lutter contre les inégalités territoriales et scolaires. Cela en ressort d'une volonté politique, la notion est d'abord utilisée dans le cadre des politiques de la ville et du renouvellement urbain, et elle est présente de manière récurrente depuis les années 1980 dans les discours et dans les textes législatifs. Sa définition, sa mise en pratique et l'évaluation de celle-ci semblent pourtant moins évidentes.

a. La mixité sociale, un enjeu au sein de la politique de la ville

1. La politique de la ville est en effet une politique de traitement des « quartiers sensibles ».

La politique de la ville s'applique dans la plupart du temps aux anciens quartiers d'habitat social appelés « grands ensembles » et celle-ci cherche à répondre à des problématiques qui se sont développées au cours de ces nombreuses années. La mixité sociale semble être une réponse politique à un problème de société qui est jugé délicat par le gouvernement depuis de nombreuses années déjà. Pouvoir rendre les quartiers défavorisés plus mixtes vise également à limiter la concentration de pauvreté mais aussi la formation de communautés ethniques et de catégorisation sociale.

En France, la politique de la ville a été construite presque autour de l'idéal de mixité sociale.

Cette orientation s'est renforcée par suite d'un durcissement des ségrégations dans les grandes villes, qui creuse les inégalités entre les territoires. La France est un des pays qui a mis le plus de moyens en œuvre pour parvenir à la mixité sociale dans les quartiers « sensibles », que l'on souhaite « assainir » en évitant les concentrations. On parle donc de « rééquilibrer la composition du peuplement urbain », afin d'éviter la formation de ghettos et le développement du communautarisme, très redouté en France. Plus récemment, il a surtout été choisi de favoriser la mixité sociale en développant l'attractivité de quartiers résidentiels populaires. Il s'agit d'un des objectifs de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), créée en 2003.

Dans les banlieues d'habitat social, la construction de la mixité passe par une « dédensification » en logements sociaux.

Il s'agit ici, en diversifiant la nature et le statut des nouveaux logements, d'en réduire la prédominance.

Afin d'éviter une perte nette de logements sociaux, l'objectif est aussi d'en reconstruire dans des territoires urbains qui en comportent peu (communes pavillonnaires ou métropoles) ou qui sont moins accessibles aux populations modestes (centres historiques en voie de gentrification par exemple). Ainsi c'est tout l'objectif de la loi SRU.

2. L'objectif de mixité sociale, première disposition phare de la loi SRU

La recherche de la mixité sociale engagée par les communes se traduit par un moins deux objectifs : d'une part limiter la concentration de populations défavorisées et y attirer des populations plus aisées, et d'autre part développer une offre de logement accessible aux personnes à faibles revenus dans toute la ville. C'est la politique d'attribution des logements sociaux qui est considéré comme étant le moyen le plus efficace pour faire émerger une certaine mixité sociale dans les quartiers.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) a été pensée en 2000 pour modifier et améliorer le droit de l'urbanisme et du logement en France.

Celle-ci a profondément modifié le droit de l'urbanisme et du logement en France : la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) a notamment imposé aux villes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux, ou encore a élargi les droits des acquéreurs immobiliers.

La loi SRU s'inscrit dans le sillon des politiques mises en place au tournant des années 1970 afin de lutter contre la ségrégation urbaine provoquée par la crise des grands ensembles. Ces politiques ne sont pas encore qualifiées par l'expression de « mixité sociale » mais visent-elles aussi à diversifier les catégories de population dans l'espace en jouant sur la variable de logement.⁹

Les communes concernées sont :

- celles de plus de 1 500 habitants en région parisienne,
- celles de plus de 3 500 habitants dans les autres régions faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants.

Toutes ces communes doivent alors mettre en place des projets de Zones d'Activités Commerciales (ZAC) et construire des logements sociaux.

Les villes qui ne respectent pas cette règle de 20 % de logements sociaux doivent s'acquitter d'un prélèvement important pour chaque logement manquant. En ce sens, l'Etat peut obliger les communes à construire des logements sociaux, ou bien, le cas échéant, neutraliser le droit de préemption de la commune et délivrer lui-même un permis de construire " Etat ".

3. La rénovation urbaine et le renouvellement urbain

La rénovation urbaine définit l'action qui consiste à construire de nouveaux îlots, essentiellement d'habitat, sur les terrains libérés par la démolition de logements considérés comme vétustes et inadaptés. La rénovation urbaine est donc une politique de modification physique des quartiers qui se base principalement sur la démolition ainsi que la reconstruction.

Les moyens sont renforcés en faveur de la restructuration des quartiers prioritaires, avec la loi de rénovation urbaine du 1er août 2003, et la relance de la production de logement sociaux, avec la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

⁹ Grégoire Fauconnier, 2020, « Loi SRU et mixité sociale : le vivre ensemble en échec ? », Omniscience, DL 2020

La loi d'orientation et de programmation pour la ville de 2003 institue un programme national de rénovation urbaine qui est clairement lié à l'objectif de mixité sociale.

Nous relevons que ce programme a pour but aussi, de favoriser la mixité sociale dans les quartiers défavorisés. *"Le programme national de rénovation urbaine vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible (...) »*

Les directives nationales en France encouragent les procédures de consultation des habitants.

La rénovation urbaine cherche principalement à attirer les classes moyennes dans les quartiers populaires. Désormais, on ne parle plus de « rénovation », mais de « renouvellement » urbain. Le renouvellement urbain est défini par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000¹⁰.

Le renouvellement urbain est une politique de gestion des problèmes des quartiers à l'échelle de la ville ou de l'agglomération. Celui-ci privilégie une approche globale du quartier, qui n'est plus seulement une intervention uniquement axée sur le bâti.

Il ne s'agit plus d'une logique de « réparation urbaine » du cadre de vie, mais plutôt d'une banalisation des quartiers dans leur environnement, et leur inscription dans des dynamiques de développement plus larges.

Aussi de nouveaux principes viennent donner une autre ambition à ce programme tels que : la démolition des ensembles de logements sociaux qui ne fait pas partie des incontournables, les décisions seront prises en fonction de chaque contexte local, les conventions qui sont signées au niveau intercommunal et contractualisées dans un document unique, l'association des habitants à toutes les étapes, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, la qualité environnementale des réalisations conditionne une partie des subventions, et enfin, le développement de l'habitat privé et de l'activité économique, pour une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, sont pris en compte.

Pour une plus grande mixité et pour agir contre le bannissement habitants des quartiers populaires (des plus pauvres), c'est toute la chaîne d'attribution des logements qui doit être réformée.

La mixité sociale est l'un des deux objectifs centraux assignés au premier programme de rénovation urbaine, inscrit dans la loi du 1er août 2003. Cependant, compte tenu des difficultés importantes que concentrent les quartiers, la mixité peut difficilement s'imposer au quartier. Elle peut, en revanche, être pensée au niveau de l'agglomération ; cela implique de repenser l'ensemble de nos politiques de peuplement.

Les instances de la politique de la ville restent donc sceptiques quant à l'efficacité du renouvellement urbain par rapport à la construction de cette mixité sociale dans les quartiers.

¹⁰ « Il s'agit de rendre les politiques urbaines plus cohérentes, de favoriser les mécanismes de solidarité dans la ville et d'intégrer les politiques de déplacements dans le cadre du développement durable. »

b. Mixité et dynamique sociale dans les quartiers : enquête sur les différentes actions menées en faveur de la mixité sociale à grande échelle

1. Les acteurs nationaux qui agissent en faveur de la mixité sociale et de l'inclusion

La politique de mixité sociale et d'inclusion se doit de commencer dès l'école. L'éducation Nationale détient un grand rôle à ce sujet car c'est l'un des premiers acteurs de socialisation.

L'école joue un rôle important aussi dans l'intégration sociale de chacun au sein de la société avec toutes leurs caractéristiques : origine, nationalité, milieu social et autres.

En effet, l'école a découvert l'enjeu de la mixité sociale très tardivement. Cela bien après que les politiques publiques du logement et de la ville aient cherché à faire coexister, au sein d'une même unité urbaine, différentes catégories sociales.

Pourtant, il était fort peu probable que l'école, comme la ville, échappe au revers de la mixité sociale, c'est-à-dire aux phénomènes de ségrégation : l'une comme l'autre connait des situations dans lesquelles des individus ayant les mêmes caractéristiques fréquentent les mêmes environnements, quels qu'ils soient (classe, établissement, habitat ou quartier).

Quelques années plus tard, la publication du rapport d'un inspecteur général de l'éducation nationale, M. Jean Hébrard, spécifiquement consacré à la mixité sociale, permet à cette notion de gagner une certaine visibilité. En effet, ce document souligne la nécessité de mener une politique volontariste en faveur de cette mixité : « *La concentration, dans un même établissement, d'enfants issus de milieux sociaux dits défavorisés peut devenir un handicap pour tous ceux qui y sont rassemblés et, donc, nuire à leur future intégration économique. [...] Enfin, cette situation conduit l'école à se trouver en contradiction avec ce qu'elle enseigne (...)* »¹¹

Le système scolaire français est profondément ségrégué sur le plan social, pour des raisons qui tiennent aux évolutions urbaines, à des préjugés, à l'histoire de l'enseignement scolaire et aux pratiques de ses acteurs qui restent bien ancrées. Il existe d'importants écarts dans le regroupement des élèves en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents.

Une sectorisation est imposée aux établissements et celle-ci entraîne des conséquences négatives sur la mixité sociale parce que les écoles ne concernent, en réalité, que certaines catégories de familles. C'est ce que montre l'étude de « Pluricité et Sémaphores », en indiquant que, dans les parties des agglomérations de Lille et de Nancy étudiées, la carte scolaire « *ne contraint que moins de la moitié des familles, les plus défavorisées* ». Aussi le sociologue Georges Felouzis souligne-t-il les effets néfastes de la carte scolaire qui, selon lui, « *renforce les inégalités* » dans la mesure où elle « *pénalise les plus démunis en les cantonnant trop souvent dans des établissements ghettos et protège les plus riches d'une trop grande mixité sociale et ethnique* »¹²

La diversité en entreprise est un enjeu sociétal fort. Celle-ci regroupe un large champ de compétences et de valeurs.

Être une entreprise inclusive permet de lutter contre les discriminations à l'embauche, défendre les droits de ses salariés, favoriser l'égalité et valoriser la tolérance.

¹¹ La mixité sociale à l'école et au collège, rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, mars 2002, pp. 3 et 4.

¹² D'après l'article « *De l'école à la ville : comment se forment les "collèges ghettos" ?* », p. 47.

L'acceptation de la différence et la lutte contre toutes les formes de discriminations sont au centre de la diversité dans le milieu professionnel. Les entreprises inclusives s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), elles mènent un combat éthique qui a un impact sur la société au sens large.

Aujourd'hui, la diversité en entreprise est de plus en plus réglementée, avec une législation qui encadre certains aspects pour limiter les inégalités dans le milieu professionnel.

La loi encadre déjà certains aspects de la diversité :

- Elle impose un quota de 6%¹³ de travailleurs handicapés dans les entreprises s'il y a au moins 20 salariés
- Elle interdit toute forme de discrimination basée sur l'âge, le sexe, la couleur de peau ou la religion à l'embauche
- Il faut également lutter contre les discriminations au sein de l'entreprise.

La loi permet de limiter les discriminations qui se rapportent au genre, à la couleur de peau, à l'origine ethnique, à la religion ou encore à l'âge lors d'une situation d'embauche mais aussi au sein des entreprises.

La réalité est cependant beaucoup plus nuancée. Bon nombre d'entreprises ne respectent pas le quota d'handicapés. Selon des études menées par l'Apec et l'Institut Montaigne, 91% des RH reconnaissent qu'il y a de la discrimination au sein de leur entreprise ou à l'embauche et seulement 11% mettent en œuvre un recrutement ayant pour but de promouvoir la diversité.

Dans le monde de l'entreprise et en matière de recrutement notamment, l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes n'a pas toujours été respectée. Son cadre légal s'avère en constante évolution. Au fur et à mesure, l'égalité professionnelle a été régie par de nombreux textes de loi, parmi lesquels la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes favorise la mixité au sein de certaines professions, la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi et enfin, la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Au titre de l'égalité professionnelle, il est interdit de mentionner le genre recherché dans une offre d'emploi, ou tout autre critère discriminatoire. Il existe cependant une exception à ce principe : l'article R1142-1 du code du travail met en exergue une liste de professions dans lesquelles le genre est une condition déterminante.

Il existe aussi d'autres organismes qui ne dépendent pas directement de l'Etat, mais qui agissent aussi à leur manière, en faveur de la mixité sociale et de l'inclusion.

Fondée en 1994, Unis Cité est une association spécialiste du service civique, qui en a été le laboratoire et le fer de lance depuis 20 ans. Elle poursuit son engagement dans le déploiement de projets innovants pour un service civique universel de qualité, accessible à tous les jeunes, même les plus en difficulté. Ces projets innovants à destination des jeunes est un réel vecteur de mixité sociale et d'apprentissage citoyen et professionnel.

¹³ Régie par la loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en date du 10 juillet 1987 et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Il s'agit du projet « PARTAGE TA CULTURE » porté par UNIS CITÉ en 2016, dans le but de recruter des jeunes en service civique, issus de la diversité, pour contribuer au lien entre pratiques culturelles des quartiers populaires et culture dite « institutionnelle »

A l'image des autres programmes nationaux développés par l'association depuis 5 ans, Unis Cité a souhaité expérimenter puis essaimer à travers la France, un programme qui permettra à des centaines de jeunes en Service Civique d'utiliser la culture comme moyen de recréer du lien entre quartiers populaires et institutions, en partenariat et complémentarité avec les acteurs locaux (institutions culturelles, collectivités, associations spécialisées, entreprises partenaires...)

Il y a aussi pleins d'autres initiatives qui ont été développées et qui œuvrent tout d'abord pour la fraternité, mais aussi la mixité sociale et le lien entre tous malgré les différences.

Pour commencer il y a l'association coexister qui œuvre pour la diversité des convictions, ainsi que pour la fraternité. Ensuite il y a l'association La Cloche, qui met en place des actions pour favoriser le lien social par tous et pour tous.

Il existe aussi le mouvement citoyen fraternité générale, l'association InSite qui agit en zone rurale, l'entreprise sociale Kawaa dont la finalité est de développer et préserver le lien social, l'association Singa qui a pour but de favoriser l'émergence d'espaces et d'outils de rencontre, d'échange et de coopération entre les bénéficiaires de la protection internationale et leur société d'accueil.

Ces initiatives nationales viennent en complément des actions faites par les acteurs de la politique de la ville qui eux, œuvrent en faveur de la vie de quartier et agissent pour la mixité sociale.

2. Les acteurs de la politique de la ville : dynamique et vie de quartier

Tout d'abord, il y a les acteurs de la politique de la ville qui agissent en faveur des QPV : le préfet délégué pour l'égalité des chances, les conseils citoyens, les collectivités territoriales, les associations, le pôle ressources ville et développement social, les délégués du préfet et les acteurs économiques.

Le préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet est en charge des missions concourant à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. A ce titre, il intervient dans le champ de l'emploi, de l'éducation, du logement, de la rénovation urbaine ou encore de la citoyenneté. Il travaille ainsi en lien étroit notamment avec les différents partenaires qui mettent en œuvre la politique de la ville : les élus, les bailleurs, les associations et l'ensemble des acteurs de l'insertion.

Les conseils citoyens sont des collectifs d'habitants et d'acteurs du quartier (associations, commerçants, professions libérales...) qui ont pour objectif la participation directe et active de l'ensemble des acteurs des quartiers prioritaires. Grâce à leur expertise d'usage, ils permettent la réalisation de projets visant à améliorer la vie du quartier.

Depuis la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la création des conseils citoyens est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 (loi Lamy), la politique de la ville a changé d'échelle. Sa gouvernance est maintenant passée à l'échelle de l'agglomération où se situent les quartiers prioritaires. Désormais, la politique de la ville s'inscrit dans un projet de territoire plus vaste, garant d'une plus grande cohérence de l'action publique et d'une plus grande solidarité.

Elle est mise en œuvre par les contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'EPCI est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville.

Le Pôle Ressources Ville et développement social est l'un des 19 Centres de ressources Politiques de la ville (CRPV) qui composent le réseau national des CRPV. Association loi 1901 créée en 1998, elle a pour but la mise en réseau des professionnels et autres acteurs de la société. L'association inscrit son approche dans les enjeux de cohésion sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Les acteurs économiques sont étroitement associés à la dynamique de développement économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires, notamment grâce à l'initiative « La France, une chance. Les entreprises s'engagent ».

Les associations de proximité jouent un rôle essentiel pour la cohésion des territoires et l'émancipation des habitants des quartiers. Plus de 8 000 de ces associations sont soutenues par l'État pour agir au quotidien pour la solidarité et la citoyenneté grâce à l'engagement de leurs salariés et de leurs bénévoles, dans tous les domaines (éducation, culture, sport, insertion sociale et professionnelle, égalité femmes-hommes, santé...). Par exemple ce sont des associations sportives, culturelles, de locataires ou communautaires, régies de quartier, missions locales, services des sports, centres sociaux, etc.) Elles sont accompagnées financièrement par l'État et les collectivités territoriales au travers des contrats de ville pour la période 2015-2022.

Concernant la vie associative en quartiers Prioritaires de la ville, c'est assez bien défini.

Parce qu'elles agissent au plus près des habitants et de leurs besoins, les associations, jouent un rôle essentiel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur ces territoires, les associations portent la majorité des 25 000 actions mises en œuvre auprès des 5,5 millions d'habitants résidant dans les 1514 quartiers de la politique de la ville.

Vecteurs de lien social et de vivre ensemble, les associations permettent aux habitant(e)s de développer leur pouvoir d'agir au travers la mise en œuvre de projets ancrés territorialement.

Néanmoins, les associations doivent faire face à une augmentation des besoins sociaux et cela dans un contexte économique de plus en plus contraint, qui a récemment été marqué par l'épidémie de Covid-19.

Pour répondre aux enjeux de ces quartiers, Le Mouvement associatif a initié un groupe de travail, animé par la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France qui avait pour but de densifier les coopérations entre acteurs associatifs et animer une réflexion partagée sur les enjeux de vie associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette démarche initiée en 2019 avec le soutien de l'ANCT¹⁴, a donné lieu à 3 actions :

- La mise en place d'une charte pour plus de coopérations dans les QPV. Cette charte interne au monde associatif, a vocation à se décliner sur différents territoires et à créer un nouvel élan pour favoriser davantage de coopérations entre associations intervenant dans ces quartiers. Elle insiste notamment sur l'importance d'une coopération à l'initiative des acteurs, sur la nécessité de « faire-avec » les habitants.

¹⁴ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

- La rédaction d'un plaidoyer pour une vie associative ambitieuse dans les QPV. Composé de 16 propositions à destination des associations afin qu'elles s'en saisissent pour interroger leur pratique et interpeller les pouvoirs publics sur un ensemble de 4 thèmes
- L'étude de pratiques de coopérations inter-associatives dans les QPV, dans des contextes variés de façon à décrire, de la façon la plus exhaustive possible, les motivations des acteurs, les modalités de mise en œuvre et les résultats obtenus ou escomptés.

3. La participation des habitants et le pouvoir d'agir

L'« empowerment » (autonomisation, aide à prendre en main son existence) et la participation des habitants misent sur les ressources et les potentiels de la population.

L'objectif de mobiliser la population d'un quartier, de promouvoir les organisations et les groupes d'intérêts et de les inciter à s'engager en faveur du développement du quartier est tout sauf simple. Tenter d'atteindre cet objectif suppose la mise en place d'un travail social axé sur la communauté. « Dans les processus de développement social urbain, le travail communautaire peut apporter des compétences, mettre en place des structures vraiment durables pour les habitants et mobiliser, intégrer et renforcer [...] sans cesse les différents groupes sociaux ».

Il s'agit, par l'« empowerment » et la participation, d'accompagner les habitants dans leur dépassement du sentiment d'impuissance qu'ils ont, de leur permettre d'enclencher une spirale positive d'action. Ainsi, pour les acteurs locaux, il est nécessaire d'encourager une prise de responsabilité et une implication « pas à pas » des habitants sur les quartiers.

Il est important de relever que les processus de développement de quartier cherchent aussi à préserver des lieux de vie locale car, souvent, se focaliser sur ces problèmes empêche de voir les qualités existantes et les ressources disponibles. Dans ce sens, l'« empowerment » et la participation sont des éléments indispensables qui permettent de favoriser la mixité.

Cependant, développer le pouvoir d'agir des habitants est un grand enjeu pour les acteurs locaux.

À côté de cet enjeu propre à chaque acteur, c'est un enjeu collectif qui en découle : s'organiser sur le territoire. Il s'agit de définir le rôle de chaque acteur local dans l'objectif de développer le pouvoir d'agir des habitants du quartier. Et cela nécessite que ces acteurs pensent une façon de communiquer entre eux sur ces sujets et cet enjeu, et réfléchir à des pistes de réflexion entre l'ensemble des acteurs intervenant sur les QPV.

Il est possible de faire des habitant(e)s, des acteurs du changement¹⁵. Hubert Dubebout, met en valeur dans son rapport que la politique de la ville utilise la participation comme un outil qui permettrait la transformation des quartiers populaires mais pas seulement. Le développement du pouvoir d'agir des habitants apparaît aussi comme un outil. Pour cela, les acteurs locaux, acteurs utilisant l'outil de la participation seraient le lieu pour qu'ils / elles exercent leur « pouvoir d'agir ».

Dans ce contexte, les habitant(e)s des quartiers populaires sont soumis à une très forte injonction à la participation, et que leur non-participation se voit d'être utilisée contre eux pour justifier le fait que le quartier ne s'améliore pas voire se dégrade.

¹⁵ Depuis le rapport d'Hubert Dubebout en 1983

Cependant, les professionnels qui agissent en faveur des habitants des quartiers et qui sont aussi en charge de la participation, sont le plus souvent très enthousiastes. Généralement, ils croient, dans les faits, que ces dispositifs vont permettre de changer les choses, ou du moins qu'ils modifieront certaines choses.

Mais les professionnels sont confrontés à une grande difficulté : le fait qu'ils doivent partager le pouvoir, cependant, ils restent tout de même, seuls responsables d'assumer la décision qui sera prise. Par exemple pour chaque acteur, ils essaient de partager le pouvoir comme il se doit avec leurs usagers : les Mairies doivent faire participer les habitant(e)s, les établissements sociaux et médico-sociaux doivent faire participer leurs usagers, etc.

Les personnes en situation de responsabilité, au sein des divers organismes, décident et sont jugées sur des critères d'efficacité, des critères gestionnaires et d'autres critères qui posent de nombreuses contraintes à la pertinence du travail apporté.

Ainsi, les fonctions décisionnaires qui doivent « faire de la participation entre les habitants » se retrouvent dans des situations très compliquées et souvent coincées entre une ambition démocratique de partager le pouvoir et une réalité où ce pouvoir n'est que très peu partagé.

Dans ces conditions, les acteurs qui agissent en faveur de la participation se transforment souvent en lieux de pédagogie, où élu(e)s et expert(e)s expliquent aux habitant(e)s, qui sont aussi citoyen(ne)s, que « c'est plus compliqué que ça ».

Le sentiment d'impuissance, parfois provoqué par un manque de participation, peut mener à une rancœur ou une révolte, et provoquer une désaffiliation à la société et parfois des conflits sociaux avec les autres habitant(e)s. Il ne s'agit donc, pas de travailler à l'intégration des habitants pour ensuite les inviter à prendre part à la démocratie, mais à l'inverse de travailler à leur participation à la démocratie pour leur permettre grâce à cela de s'intégrer à la société.

C'est ce qu'on appelle « le rôle intégrateur du conflit social ».

Dans cette perspective, on comprend que, l'ambition des dynamiques de pouvoir d'agir est, avant celle de l'émancipation, celle de l'intégration des personnes exclu(e)s.

Le pouvoir d'agir et la participation des habitants agit donc, comme un outil d'inclusion mais aussi évitant des conflits sociaux. Cela dit, l'intégration individuelle passe aussi par la mixité et la cohésion sociale.

c. Les avantages de la mixité sociale et son intérêt sur les QPV

1. La mixité permet la cohésion sociale et l'intégration individuelle

La mixité favoriserait la cohésion sociale et l'intégration individuelle. Mais pourquoi et comment ? Il faut savoir que ces trois notions, toutes distinctes sont très reliées par la politique de la ville et ce, par de nombreuses lois, dont celle du 18 janvier 2005 (programmation pour la cohésion sociale). Celle-ci montre bien le lien fait entre la mixité sociale et la cohésion sociale. Il est important de préciser que la cohésion sociale est un autre concept qui est assez flou au niveau de la politique de la ville. La notion de cohésion sociale est à la mode depuis une vingtaine d'années et est liée aux dommages et aux effets indésirables de la mondialisation sur les solidarités à différentes échelles.¹⁶

¹⁶ D'après le Mémoire de recherche IDVPM (Ingénierie de Développement des Villes petites et Moyennes) rédigé par DIARRA DAOUDA (Page 61)

Actuellement, cette notion « cohésion sociale » est de plus en plus soutenue par les acteurs politiques, ce qui explique notamment sa présence dans la nouvelle loi de programmation et de cohésion sociale. L'enjeu majeur de cette notion a pour mission de créer un climat doux autour des attentes de la population, et de fait, atteindre la paix sociale.

Ces trois thèmes : cohésion sociale, mixité, et intégration sociale ont été abordés presque de la même manière. D'après le guide d'entretien qui a été réalisé dans le cadre de ce mémoire de recherche un résident disait « *déjà il faut savoir que, nous sommes ici de par notre statut social, on sait toutes que personnes n'aiment pas se retrouver de son plein gré dans les HLM...* », un autre disait « *c'est inutile de penser que c'est par ce qu'on vit dans une résidence sociale que l'on arriverait à cultiver la mixité sociale, puff...écoutez c'est purement politique tous ces propos...Ce qui est sûr nous allons essayer de vivre du jour au jour et faire semblant de faire partie d'une bonne cohésion sociale et avoir les mêmes centres d'intérêt...* ».

D'après l'analyse l'entretien qui a été fait dans le cadre du mémoire de recherche, la vision des habitants, qui habitent hors limites QPV est presque similaire à ceux des résidents des QPV. Les habitants pensent que ce n'est pas « *du jour au lendemain* » en voulant directement changer les choses avec des actions « réunir les voisins, créer des activités avec des habitants qu'on ne fréquente pas » que cela changera radicalement.

L'analyse de cette enquête est que, visiblement, la vision des habitants, qui habitent hors limites QPV est presque similaire à ceux des résidents des QPV.

En effet, les acteurs locaux essayent de faire comprendre aux résidents des quartiers QPV que le fait d'accepter les actions de la politique de la ville les conduirait probablement vers une cohésion sociale appréciée des habitants.

En Île de France, après de nombreuses observations, on se rend compte que les habitants des QPV sont conscients de l'enjeu que cherchent à résoudre les actions de la politique de la ville Car cela découle d'une certaine négativité bien présente que peuvent percevoir les habitants des quartiers prioritaires notamment sur les mots qui les distinguent.

Cela peut être lié à une forme de discrimination sociale d'une catégorie de la population qui amène donc les habitants des quartiers dits sensibles à être réticents face à la politique publique.

L'absence de mixité sociale est synonyme de difficultés. En effet, une intégration réussie dépend de l'accessibilité des diverses offres de formation et du marché du travail ainsi que des possibilités dont disposent les habitants défavorisés de participer aux différentes sphères de la vie sociale¹⁷.

Dans le cadre de la politique des quartiers, encourager l'intégration et la mixité sociale passe par la résolution de problèmes concrets, en impliquant les personnes concernées.

Et ces problèmes sont des problèmes sociaux et sociétaux (discriminations, préjugés, ségrégation résidentielle...) qui irriguent, par exemple, le domaine professionnel. Il ne devrait pas y avoir de discrimination au travail, et bien avant, dès le recrutement. Une mixité sociale au travail permet une meilleure cohésion entre les différents profils travaillant ensemble. Permettre aussi à des personnes de différents milieux d'accéder à des postes où ils sont tout à fait légitimes d'y accéder fait progresser l'intégration individuelle des personnes habitants en QPV (ayant un milieu social différent que d'autres).

¹⁷ D'après Doris Sfar Géographe, travailleur à l'Office fédéral du logement, membre du groupe de pilotage du programme « Projets urbains – Intégration sociale dans les zones d'habitation »

La ségrégation résidentielle constitue un autre facteur important agissant comme puissant acteur des inégalités. Il s'agit par d'importantes disparités entre les salaires médians des ménages résidants dans différents secteurs au sein de mêmes arrondissements et dont les enfants ne fréquentent pas les mêmes établissements. Et donc, cela crée des distances entre ces différentes catégories sociales. Or si la mixité était présente dans les quartiers mais aussi en dehors, alors tous les habitants seraient menés à se rencontrer, à discuter, à partager ensemble des activités de la vie quotidienne ou des activités de quartiers. C'est le cas pour l'école, elle se doit d'être plus accessible à tous plutôt qu'à une seule catégorie d'habitants et c'est de là que naît une meilleure cohésion et une meilleure intégration, plus particulièrement pour les familles.

Se débarrasser des préjugés permettrait aussi un avancé dans la rencontre et le partage entre différentes populations et induirait une bonne cohésion sociale et une meilleure intégration individuelle.

2. La mixité abaisse les préjugés

Les préjugés sont des attitudes, positives ou négatives, envers les groupes ou les membres de groupes. Ils nous servent à valoriser et étiqueter les personnes que nous ne connaissons pas.

Les préjugés ont trois composantes, tout d'abord il y a la composante cognitive. Ensuite, ce sont les stéréotypes, qui représentent les images mentales que nous avons des membres d'un groupe. Un autre composant est l'affectif, les émotions et les sentiments qui sont suscités. Le dernier composant est le comportemental. Celui-ci est représenté par la discrimination, par des conduites négatives envers le collectif sur lequel s'appliquent les préjugés.

Pour que la mixité abaisse les préjugés, nécessite d'effectuer un travail sur soi-même, de se déconstruire une image qu'on a des autres, mais cela nécessite aussi des actions plus fortes du côté des institutions et un accompagnement et des prérequis nécessaires. Car sans cela, des préjugés naissent, sans forcément, de connaissances sur les différentes situations.

Le rôle des médias a parfois un effet néfaste sur la vision qu'ont des personnes sur les quartiers défavorisés et leurs habitants et il est parfois responsable de la propagation des préjugés. Il y a aussi de la « désinformation » par rapport au sujet des quartiers défavorisés, des habitants de QPV, et notamment du contexte duquel il s'agit.

Quels sont donc les moyens pour réduire ces préjugés ? (Lié à un manque de mixité et cohésion sociale).

L'hypothèse du contact est étroitement liée aux stratégies de catégorisation¹⁸ dans la réduction des préjugés. Selon cette théorie, il serait possible de réduire les préjugés lorsqu'il y a un contact entre les membres de divers groupes sociaux ou lorsque l'on sait que les membres d'un même groupe ont établi des relations étroites avec les membres d'autres groupes.

Cependant, l'hypothèse de contact ne semble réussir que lorsqu'il existe des conditions spécifiques qui favorisent le contact entre les membres de différents groupes sociaux. Ces conditions sont : le soutien social et institutionnel pour promouvoir le contact, un contact assez long pour que les relations entre les personnes soient significatives, et enfin il faut que les groupes impliqués aient des objectifs communs, de sorte que leurs intérêts communs puissent générer des relations de coopération.

¹⁸ Cf. Processus de catégorisation développé par Rosch et Mervis en 1975

Il est donc essentiel de construire la mixité et l'altérité depuis les débuts de l'école, et dans le monde du travail dans le but de déconstruire les préjugés.

Pour cela, il faut privilégier des pratiques incitantes à mutualiser les connaissances et compétences afin que les élèves se construisent chacun une culture commune. Par exemple, dans l'éducation sportive à l'école, pouvoir programmer des activités dites de coopération comme l'APSA (Activité Physique, Sportive et Artistique), alterner les formes de jeu permettant la coopération et la cohésion de groupe ou encore proposer des jeux coopératifs et non compétitifs. Et cela permettrait à tous, depuis petits et au cours de la vie, de se déconstruire des préjugés qui sont ancrés dans les mentalités.

Alors pour remédier à cette problématique de manque de mixité, de cohésion sociale et donc, d'intégration individuelle, il est important de se pencher sur les différentes manières dont la mixité sociale peut inclure les habitants des QPV au sein des quartiers (de manière générale et au niveau local).

II. De mixité sociale à inclusion : une manière d'inclure les habitants

a. En quoi la mixité permet une inclusion ?

Lorsque l'on parle d'inclusion, il s'agit principalement d'inclusion dans le monde professionnel qui induit donc une inclusion dans la vie quotidienne : avoir un toit, une vie sociale, partir en vacances, s'épanouir quotidiennement. La mixité est donc bien liée à l'inclusion puisque le terme inclusion regroupe l'égalité professionnelle et la mixité des métiers.

Il existe des dispositifs qui agissent en faveur de la mixité en permettant l'inclusion.

MIX'IT est un projet qui a pour but de sensibiliser et d'outiller les entreprises sur l'égalité professionnelle et la mixité des métiers.

La Fondation Agir Contre l'Exclusion, soutenue par le Fonds social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020, est à l'initiative du projet MIX'IT. Il a été développé avec le club FACE Hérault et FACE Limousin Périgord.

Ce projet avait trois grands objectifs tels que développer des outils au plus près des besoins des entreprises en proposant des solutions concrètes pour développer l'égalité et la mixité auprès de leurs collaborateurs, créer des dynamiques territoriales sur ces thématiques grâce à la mobilisation de parties prenantes, et enfin, mener une campagne de sensibilisation pour le grand public sur les questions d'égalité et de mixité.

Il existe aussi Mozaïk RH, Cabinet de recrutement et conseil en diversité, qui a pour but d'accompagner les entreprises dans la transformation des pratiques RH vers un recrutement 100% inclusif.

Fort de 13 ans d'expérience sur les sujets de diversité en entreprise, de lutte contre la discrimination, de pilotage de projets liés à ces thématiques, Mozaïk RH lance en 2016 une offre de formations pour accompagner les entreprises et organismes publics à rendre leurs organisations plus inclusives.

Ils accompagnent les organisations à faire de la diversité une force en engageant les collaborateurs, en améliorant la qualité de vie au travail, en construisant une culture d'entreprise attractive et

responsable. Une entreprise plus inclusive est une entreprise plus performante et plus innovante, et donc plus compétitive sur son marché.

Pour cela, ils interviennent sur toutes les phases de la conduite du changement : diagnostic de l'organisation, définition des objectifs et du plan d'actions, déploiement des actions, analyse des résultats et ancrage d'une culture inclusive pour l'organisation.

Ces initiatives sont force de proposition pour permettre plus d'inclusion dans le monde du travail peu importe le sexe, l'âge, l'incapacité (handicap), la situation sociale, et autres.

b. Les différentes initiatives mises en œuvre au niveau local pour créer une mixité et inclure tous les habitants des quartiers populaires

1. L'association Kif Kif Vivre Ensemble et son action sur les QPV

L'association Kif Kif Vivre Ensemble a été créée en 2014 et agit à travers un procédé inédit, bienveillant et ultra-participatif permettant à chacun(e) de rencontrer celles et ceux qui ne se ressemblent pas. C'est donc un moyen de partager des moments, activités, étant donc un prétexte à la rencontre.

L'association Kif Kif Vivre Ensemble permet alors de faire des rencontres interculturelles, intergénérationnelles, interreligieuses, inter-quartiers... dont l'objectif est de dépasser la méconnaissance de l'Autre et les défis que cette méconnaissance engendre pour notre société : défiance réciproque, intolérance, discriminations, isolement, entre soi, repli communautaire, crispations identitaires... voire dérives sectaires.

Grâce au site internet qui s'est développé (dès 2018), Kif Kif propose à toutes et tous de participer à des rencontres et des activités SURPRISES, dans toute la région Ile de France, en compagnie de personnes de tous âges, de toutes cultures, de toutes religions, de tous milieux sociaux, de toutes orientations amoureuses, que ces personnes soient ou non en situation de handicap. Et tout cela dans le but de « faire tomber » des préjugés qui sont présents et qui construisent des barrières entre chacun de nous.

Chaque « Kiffeur » doit au préalable adhérer à une Charte où il accepte notamment le principe de partager une activité/un événement avec des personnes d'une large diversité (de tous âges, de toutes cultures, de toutes religions, de tous milieux sociaux, de toutes orientations amoureuses, que ces personnes soient en situation de handicap ou non).

A terme, l'association souhaite aussi contribuer à consolider le « vivre ensemble » à tous les échelons de la société (collectivités, quartiers, résidences, entreprises...), et ce en favorisant des milliers de rencontres improbables entre des individus qui souvent ignorent ce qu'ils ont à partager.

Cette initiative est née d'un double constat qui a été posé tels que la méconnaissance de l'autre, qui aujourd'hui, est un défi pour nos sociétés et l'isolement relationnel, (constat survenue plus tard) qui est un phénomène majeur en France. En effet 74 % des Français considèrent que la diversité « crée des problèmes, des conflits » et 44 % invoquent « le manque d'occasions » qui leur permettraient de réaliser des activités.¹⁹ (cf. Annexe 4 et 5)

¹⁹ D'après le Baromètre 2021 de la fraternité réalisé par l'IFOP pour le Labo de la Fraternité

avec des personnes différentes*, 7 millions de personnes sont isolées en France, 13 % des Français n'ont aucun réseau relationnel actif et 30 % des Français se sentent exclus, abandonnés ou inutiles²⁰, 32% des personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique se sentent seules (contre 22% des Français).

Cette initiative est innovante et permet de favoriser la convivialité, la diversité dans la vie socio-culturelle et de lutter contre la solitude.

Ce sont des rencontres d'un genre nouveau, réunissant à l'aveugle des participant(e)s aux profils délibérément contrastés, à l'occasion d'une activité SURPRISE proposée par l'un(e) d'eux.

Concrètement, le fonctionnement est simple.

D'un côté, un hôte secret (dit Ambassadeur) propose une activité-mystère à laquelle il participe et qui permet de mieux comprendre son univers. Cet ambassadeur peut être directement un membre partenaire de Kif Kif (associations, centres social, culturel, jardins partagés...) ou juste un individu inscrit sur Kif Kif en tant que « kiffeur / kiffeuse²¹ ».

De l'autre côté, des invités-surprises sont reçus par l'Ambassadeur à l'occasion de cette activité. Des deux côtés, un mystère absolu et une approche bienveillante.

L'association Kif Kif détient aussi une démarche proactive pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, chaque « Kiffeur » déclare ses besoins spécifiques à l'inscription : l'hôte de chaque rencontre évalue l'accessibilité selon 3 handicaps (moteur, visuel, auditif) et alors, l'algorithme invite les Kiffeurs en comparant l'accessibilité et les besoins spécifiques, ce qui permet aux activités accessibles d'être diffusées à ce public.

Les chiffres démontrent une grande mixité et diversité du public inscrit sur le site Web « Kif Kif Vivre Ensemble » : Environ 1200 « kiffeurs » inscrits dont plus de 60 nationalités présentes et des personnes de 18 à 87 ans.

De nombreuses rencontres-surprises ont eu lieu avec des organismes partenaires, par exemple : Une femme bénévole pour l'association Santé Charonne (ambassadrice) invite des « kiffeurs / kiffeuses » à venir découvrir et partager l'atelier appelé « Bien dans son assiette » dans les locaux du centre socioculturel Etincelles. L'ambassadrice a préparé un couscous aux légumes de saison avec ses invitées-surprises (deux femmes) et, ensuite, elles ont toutes partagé de bons moments autour du repas.

Il y a aussi eu une rencontre-surprise proposée par l'association Jaccede²², qui a pu accueillir une dizaine de « Kiffeuses » et « Kiffeurs » à l'occasion de l'évènement : la nuit de l'accessibilité.

Aussi, une bénévole de l'Armée du Salut²³ a proposé de découvrir et aider à la distribution des repas à destination de personnes exilées, une « Kiffeuse » a répondu présente et a beaucoup apprécié ce moment.

²⁰ D'après une étude réalisée en 2019 par le CREDOC pour la Fondation de France

²¹ Appellation qu'on donne aux individus non-partenaire inscrit sur Kif Kif et qui peuvent proposer des « kifs » et aussi accepter de participer à des « Kifs » proposés par d'autres

²² Association œuvrant pour l'accessibilité des lieux aux personnes en situation de handicap

²³ La Fondation de l'Armée du Salut intervient principalement dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, de la protection et l'accompagnement de l'enfance et de l'adolescence, du soin, du handicap ou de la dépendance et du secours/aide alimentaire.

Grâce à des partenariats avec des bailleurs sociaux et un financement de la politique de la ville, notamment par le biais de l'appel à projets du contrat de ville, l'association agit désormais localement sur certains quartiers prioritaires de la ville (QPV).

L'association décline alors les rencontres et activités surprises à l'échelle du quartier Jean Moulin (Gagny) et du quartier des Amandiers (Paris 20ème) l'innovation expérimentée par Kif Kif depuis 2014 à l'échelon régionale : des rencontres et activités SURPRISES à la découverte des autres habitant(e)s et des structures locales.

Les objectifs de cette déclinaison sont de créer du lien social de proximité, de favoriser les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et mixtes à tous égards, grâce à un procédé informatique (basé sur un algorithme d'altérité) recherchant la diversité des publics, aussi, de répondre à la solitude de certain(e)s habitant(e)s, en renforçant leur accès à des rencontres et activités gratuites pour la plupart. L'association Kif Kif a développé son procédé aussi, afin d'inclure les personnes en situation de handicap, en leur permettant de recevoir des invitations qui leurs sont aussi destinés (prenant en compte leurs besoins). L'association a pour but de favoriser la mobilité et les relations inter-quartiers entre habitant(e)s.

Grâce à une réponse favorable des appels à projets lancé par la politique de la ville et un partenariat avec des bailleurs à Gagny et à Paris 20e, l'association envisage alors de s'implanter et d'agir dans deux QPV pour une durée d'un an. Les deux QPV sont le quartier des Amandiers situé dans le 20^e arrondissement de Paris et le quartier Jean Moulin située à Gagny en Seine-Saint-Denis (93)

Courant mars / début avril, l'association Kif Kif, pense et travaille sa manière d'intervenir sur ces quartiers en collaboration avec les acteurs de la ville et les bailleurs. Il s'agissait d'un travail sur réflexion sur la mobilisation d'habitants en pied d'immeuble, en amont et durant ces actions.

Depuis avril, l'association, doté de stop trottoirs, intervient au pied des immeubles avec une équipe de 3 à 4 personnes dont des bénévoles. Ceux-ci se retrouvent directement au contact des habitant(e)s, sur des allées de passages, leur présente brièvement l'association, leurs expliquent concrètement ce que fait l'association (avec quelques exemples) et suscitent l'intérêt de s'inscrire. Ainsi, les habitants intéressés doivent leur laisser leurs coordonnées afin que l'association les inscrivent dans un délai d'une semaine. Sinon, ils peuvent s'inscrire directement sur place avec les bénévoles s'ils le souhaitent.

Les habitants ont été informé en amont de notre passage et ont alors le choix de venir de leur plein grés au pied des immeubles.

2. Observations de terrain : le contexte et les acteurs sur deux quartiers distincts (Quartier des Amandiers et Quartier Jean Moulin)

Après avoir été sur les deux quartiers à plusieurs reprises, et après avoir rencontré les deux centres sociaux, acteurs « Pivots » présents sur ces deux quartiers, deux constats distincts apparaissent.

Dans le cadre de l'action en pied d'immeuble de l'association Kif Kif Vivre Ensemble, il était formellement nécessaire de rencontrer tous les acteurs présents et actifs sur ces deux quartiers.

Tout d'abord le quartier des Amandiers (dans le 20^e). Ce quartier est un quartier très dynamique et très vivant au sein duquel beaucoup d'acteurs et plus principalement le centre social la 20^e Chaise sont très impliqués et organisent beaucoup d'activités. Il y a aussi une grande cour, proche du centre social, où il y a la présence de plein d'autres acteurs associatifs tels que la compagnie KTHA qui organise des spectacles et autres, l'association d'échecs, le théâtre à durée Indéterminée (TDI), le groupe « 129h

productions » qui organisent des scènes ouvertes de slam, ateliers d'écritures et bien d'autres choses. Au sein de cette même cour, se trouvent aussi un jardin partagé avec pleins de plantes, fruits, légumes et aussi un compost pour que les habitants puissent aussi participer au jardinage et à l'espace vert très varié qui leur ait dédié.

Ce quartier est composé de beaucoup de ressources, que ce soit artistiques, culturelles ou de lieux de socialisation. Cependant, certaines personnes se sentent parfois moins concernées pour participer ou pas à des actions avec d'autres personnes qui peuvent leur apporter beaucoup (changement de regard, apprentissage des autres...)

En outre, le quartier Jean Moulin à Gagny se différencie vraiment du quartier des Amandiers. C'est un quartier beaucoup moins dynamique où les habitants sont beaucoup moins impliqués dans les actions et activités qui sont menées sur le quartier. Ayant discuté longuement avec certains habitants et même le centre social Jacques Prévert, nous apprenons que les habitants ne préfèrent pas sortir et s'isolent. D'après un employé du centre social : « Les habitants sont renfermés sur eux-mêmes et s'isolent. Ils sont préoccupés par des problèmes plus importants liés à leurs quotidiens et cela ne leur permet pas de s'intéresser au quartier et même de s'impliquer ». On remarque donc que c'est un défi pour l'association de devoir s'implanter dans ce quartier où il s'avère difficile d'impliquer les habitants davantage dans le partage, l'interconnaissance et la mixité.

Cela dit, ce n'est pas le manque de ressources qui manque, c'est un quartier qui présente aussi beaucoup d'acteurs présents et actifs, mais cependant, qui reste plus difficile à contacter que ceux du quartier des Amandiers. Il y a de nombreuses associations qui ont leur siège social au centre social JP (Jacques Prévert) tels que l'association Carré d'Ass organisant des animations sportives et culturelles, l'association Sports Entre Elles organisant des activités sportives pour les femmes, l'association Kélé organisant des cours de danses adaptés à tous, et bien d'autres. Il y a aussi l'Union des Associations Musulmanes de Gagny qui eux aussi, dans le cadre d'événements, organisent des moments de partage et de convivialité.

Mobiliser les habitants et les acteurs de Jean Moulin est alors un grand défi pour l'association Kif Kif qui compte faire « bouger les lignes » grâce à son initiative.

3. Entretien avec un acteur des quartiers en relation direct avec les jeunes habitants

J'ai pu m'entretenir avec la coordinatrice du Programme Impact Jeunes travaillant au sein de la Fondation « Les apprentis d'Auteuil » qui a pu m'apporter son regard personnel et professionnel sur la question de la mixité et de l'inclusion dans les quartiers.

La Fondation « Apprentis d'Auteuil » s'engage afin d'infléchir les politiques publiques en faveur des jeunes et des familles en difficulté, dans ses différents domaines d'action et d'expertise : protection de l'enfance, éducation et scolarité, formation et insertion, accompagnement des parents.

Coordonné par Apprentis d'Auteuil, les programmes Impact Jeunes ont été déployés dans trois quartiers prioritaires des Bouches-du-Rhône depuis 2017. Celui-ci a démontré ses résultats avec le retour en emploi ou une première expérience professionnelle en entreprise pour de nombreux jeunes grâce à une modalité innovante d'intervention et à sa dynamique collective d'acteurs publics, associatifs et économiques. Ce programme est dédié aux jeunes des quartiers prioritaires âgés de 16 à 29 ans, et a pour but de passer « de l'envie à la réussite » en les accompagnant à toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle.

Concrètement ce sont des salariés dédiés au programme qui est nommé « booster d'Impact Jeunes » qui vont repérer les jeunes (porte à porte, maraudes, présence sur site dédié) dans les quartiers concernés et ceux-ci iront à leur rencontre et aussi iront vers l'ensemble des acteurs associatifs qui tournent autour d'eux, pour trouver des solutions individuelles à chacun, dans le but aussi, de faire du lien avec les entreprises locales.

J'ai donc conduit un entretien à l'aide d'une grille d'entretien (cf. Annexe 1) qui m'a permis de m'aider à mieux comprendre le phénomène de mixité sociale et d'inclusion peu répandu et peu traité notamment dans ces quartiers prioritaires de la Ville.

Cet entretien a pour but de mettre en lumière les actions que le programme Impact Jeunes mène en faveur de ce sujet, de mieux comprendre comment cette problématique est perçue et traitée au niveau du quartier et quelles en sont les perspectives (du côté de leurs actions mais aussi du quartier et de manière plus globale).

A propos du premier thème abordé « Mixité sociale, définition et enjeux », le but était de chercher à savoir comment cette professionnelle intervenant directement auprès des jeunes, définit la mixité sociale, le constat qu'elle fait et les potentiels problèmes que l'absence de cette mixité sociale peut provoquer.

Selon elle, la mixité sociale est quelque chose qui « fait du bien à tout le monde », une aubaine et non quelque chose de subit.

La mixité se définit comme étant la diversité dans un groupe social ou dans une communauté donnée, c'est-à-dire diversité d'origine, de culture, de genre, de religion, d'opinion.

Selon cette professionnelle, la mixité est un terme beaucoup plus large que la diversité en elle-même. En effet, on constate qu'il peut y avoir de la diversité dans une catégorie sociale homogène. Et donc celle-ci n'est pas forcément mixte puisqu'elle ne recouvre qu'une certaine catégorie professionnelle.

Pour avoir longtemps vécu à Paris, elle constate que la mixité sociale est faible. Cependant, elle n'en fait pas le même constat à Marseille, la mixité sociale et l'inclusion des habitants est beaucoup plus présente, en premier lieu car, les villes sont beaucoup moins divisées à Paris. Cela permet donc que les habitants se croisent assez fréquemment entre milieu sociaux différents, et ce, plus qu'à Paris.

Engagé dans plusieurs initiatives, par exemple dans une association à la cité des Lauriers à Marseille, et dans des activités sorties impliquant les parents, dans l'insertion professionnelle. Notamment dans l'école de ces enfants qui se nomme le réseau « espérance banlieue », les familles, qui sont assez mélangés, sont très impliquées dans la vie de l'école. L'objectif de ce réseau est de « créer des écoles qui développent une forme d'excellence au cœur des cités et cultivent l'amour du vivre ensemble dans la richesse de la diversité ancrée dans les quartiers » dit-elle.

Il s'avère que c'est plutôt dans le centre-ville qu'il manque davantage de mixité sociale y compris dans les catégories socio-professionnelles puisque celles-ci sont beaucoup moins mélangées (les plus aisés habitent en ville et les plus pauvres habitent dans les quartiers).

La professionnelle affirme que : « S'il y avait plus de mixité, cela aurait permis aux plus privilégiés d'avoir un grand cœur et les yeux plus ouverts par rapport à la réalité ainsi qu'une plus grande ouverture d'esprit. »

S'il n'y a pas de mixité alors il n'y a pas de compréhension de l'un face à l'autre et la rencontre s'avère impossible. De plus, préjugés ne cessent d'évoluer et cela se traduit notamment dans l'accès à certains emplois car les employeurs se font des idées reçues sur les demandeurs d'emploi, parfois avant même

de les rencontrer et parfois à leur rencontre. Elle ajoute qu'elle agit aussi dans le but de recruter sans avoir de préjugés : « J'interviens dans des entreprises de managers pour convaincre d'être plus ouvert dans ces recrutements ».

Ensuite, nous avons abordé le deuxième thème : « La prise en compte de la mixité sociale par les pouvoirs publics, initiatives et actions ». Le but était de savoir quelle est l'analyse qu'elle fait de la prise en compte par les pouvoirs publics de la problématique de mixité sociale.

Cette professionnelle constate, de part ces expériences et son environnement professionnel qu'au niveau très local, les élues ainsi que les acteurs de terrain font avec les moyens qu'ils ont sur le territoire.

Cependant, au niveau des collectivités telles que la métropole, la région et la ville, chacun détient sa part de compétences et n'en s'en limite qu'à celle-ci. Les compétences de chacun sont censées se compléter et pouvoir agir en faveur de ce sujet, et ce, par la mise en place de différents dispositifs ce qui peut favoriser la mixité sociale.

Ces acteurs font des appels à projet pour permettre aux initiatives présente de bénéficier de budget afin de lancer leur projet. Il y a tout de même une limite à cela, ça ne permet pas aux acteurs associatifs de se projeter sur des projets pérennes puisque le budget est alloué pour une certaine durée donc cela limite la durée des actions sur le territoire (et donc, l'impact). Par exemple, concernant le programme Impact Jeunes, ils ont impliqué l'Etat mais chacun ne se limite qu'à sa propre compétence. « Le bon équilibre n'est pas toujours facile à trouver » dit-elle.

Un budget important a été dédié pour ce type de dispositif, il y a une assez bonne coordination, elle remarque aussi que l'Etat et ses services cherche vraiment à apprendre de ses initiatives pour infuser, par la suite, d'autres idées et projets à travers les politiques publiques.

Le seul regret pour les associations et les autres organismes répondant aux appels à projets c'est que ceux-ci sont d'une durée déterminée assez courte (2/3ans) et que si c'est un projet qui détient un fort impact durant l'action, par la suite, ils doivent se « débrouiller » pour retrouver des fonds pour financer les suites de cette action. Ce qui rend donc difficile de pérenniser une initiative dans le temps.

Des évaluations d'impact sont faites et celles-ci sont nécessaires pour prendre le meilleur de ce qui a été fait et faire progresser les projets.

Le quatrième thème portait sur les moyens, les initiatives que la fondation / le programme met en œuvre ou même ce que le quartier met en œuvre pour répondre à cette problématique.

La professionnelle met en lumière la limite du financement qui leur ai dédié en corrélation avec l'objectif du programme « Impact Jeunes ». Leur financement ne permet pas de mélanger des jeunes de la ville et des jeunes des quartiers défavorisés mais que des jeunes de différents QPV : « Notre financement est délimité aux jeunes des QPV. Donc nous ne pouvons pas accompagner d'autres jeunes hors des QPV. »

Cependant, créer de l'emploi et à terme à créer de la mixité au travail est quand même un axe d'objectif pour le programme.

Le programme a déjà mis en place différents types d'actions réunissant des jeunes de deux QPV différents, pour des « projets piscine » par exemple, aussi, en partenariat avec une association locale pour du soutien scolaire, pour un projet de transformation d'un lieu qui consiste à constituer un groupe et leur faire monter un projet de transformation de lieu (centre social, espace public...) et durant la dernière journée, mobiliser des habitants de quartiers pour contribuer au chantier.

Ils accompagnent aussi les jeunes pour faire du ramassage de déchets, cela permet un engagement citoyen des jeunes de quartiers. De plus, cela contribue au changement de regard qu'il y a sur eux, et sur le quartier : « Ce sont des initiatives qui font bouger le quartier ».

Le cinquième thème portait sur la mesure de l'impact de leurs actions et cela se déroule grâce à un évaluateur d'impact.

Les résultats attendus sont définis par des critères tels que le nombre de jeunes rencontrés, orientés, le nombre de jeunes qui entrent en entreprises, le nombre de projet menés par les jeunes, et bien d'autres critères.

L'objectif est d'accompagner des jeunes très éloignés mais ils veulent aussi accompagner tous les jeunes car « ils y ont tous droit peu importe le milieu social d'où ils viennent ».

L'objectif de l'évaluation est aussi d'évaluer capacer à faire progresser le jeune dans l'emploi et aussi dans la vie active.

Ensuite, il y a les freins et les limites qui empêchent d'améliorer les mixité sociale et l'inclusion sur différents aspects : au niveau personnel, au niveau professionnel (au sein de la coordination de ce programme), ou encore dans la vie des quartiers.

Les freins sont présents au niveau du financement de programme, il s'agit que celui-ci ne s'adresse qu'au public des jeunes de QPV.

Ils quand même tenter de beaucoup travailler la rencontre entre deux mondes différents c'est-à-dire entre des professionnels et des jeunes. Cela se déroule en début de soirée où les coordinateurs du programme mobilisent des professionnels (de divers secteurs) et des jeunes, et durant ce temps, ils organisent une activité qui est un prétexte à la rencontre (visionnage d'un film, Graffiti, chants, et bien d'autres...). Cette activité permet à tout le monde d'être à égalité et de trouver sa place et aussi de permettre la rencontre, le partage, les échanges entre des profils pour la plupart très différents.

Le dernier thème portait sur les axes d'améliorations et les perspectives à venir.

Selon la professionnelle, il en devient important de créer toujours plus d'occasion de rencontres entre des mondes différents, en clair, permettre la rencontre avec diverse jeunes de divers milieux sociaux et diverses origines, nationalités, mais aussi avec des habitants pour favoriser l'intergénérationnel. Cela permettrait d'éviter les préjugés entre les jeunes étudiants et les jeunes ayant rejoint le dispositif par exemple, comme ce qui avait déjà été fait une fois dans le cadre du dispositif. « On constate que les étudiants partent avec un bon changement de regard sur les personnes en face » affirme la coordinatrice du programme.

A titre personnelle, elle fait ressortir une initiative qui pourrait être très bénéfique et utiles aux habitants dans le but du « mieux vivre ensemble » : « Il faudrait qu'il y ait plus d'école qui promeut la mixité comme le réseau espérance Banlieue au sein du quartier St Just Malpassé (stipulé avant). Cette école qui est aussi réseau de partage, d'échange entre les parents des différents milieux permet aux parents de participer aux initiatives de l'école – cela préserve une bonne dose de mixité entre parents et avec les élèves. La vie de l'école favorise les relations entre parents.

Les actions impact jeunes se sont développées dans plusieurs quartier à Marseille : Quartier Harne, quartier Malpassé, quartier La rose, centre-ville, quartier Felix Pyat, quartier de Belsunce.

Le message qu'il est important de retenir lors de cet entretien est « Dans la vie il faut se laisser déranger et aborder, c'est comme ça qu'on grandit »

c. Les freins à ces initiatives locales

Les freins à ces initiatives sont nombreux. Tout d'abord, il est nécessaire de mettre en avant les freins empêchant les acteurs associatifs de mettre en place leurs actions comme il se doit.

Les actions qui parfois pourraient se mettre en place sont alors remis en cause car faute de moyens financiers.

Principalement, pour les associations, celles-ci dépendent la plupart du temps des aides financières de l'Etat, de la Ville ou des Agglomérations, ce qui reste compliqué pour que celles-ci puissent se projeter sur des actions futures. Et cette limite a été confirmée notamment par l'entretien effectué avec la coordinatrice travaillant à la fondation des Apprentis d'Auteuil. Les moyens disponibles pour l'expérimentation, et l'innovation, sont de plus en plus difficile à mobiliser. Pour survivre, les associations sont de plus en plus dépendantes de la commande publique ce qui limite grandement, en l'absence de fonds propres, leur capacité à innover.

Il faut que les associations prennent appui sur l'environnement extérieur, soit en s'alliant avec d'autres associations sur un même territoire (partenariat), soit en s'alliant avec d'autres forces de la société civile, que ce soit les syndicats ou pourquoi pas les partis politiques, ou encore les médias, les entreprises ou les pouvoirs publics, sur la base de partenariats équilibrés. Ce qui permet à celle-ci de se développer plus rapidement.

Il devient nécessaire aussi qu'un certain nombre d'instances, dont la CPCA²⁴, puisse se mobiliser pour ces associations dans le but de faire en sorte que les associations fassent entendre leur voix et qu'elles soient enfin considérées comme des partenaires incontournables du dialogue civil autour des questions territoriales.

C'est pourquoi il est toujours question aujourd'hui, d'actualiser la réforme des collectivités territoriales afin que soit menée une réflexion sur une représentation des associations pour qu'elle soit conforme à la diversité du mouvement associatif dans l'espace public aujourd'hui.

Il s'agit, ensuite, de mettre en avant les freins liés à une non-participation des habitants à la vie de quartier, l'isolement des habitants qui est causé parfois par un repli sur soi.

Il faut donc comprendre quels sont les freins qui peut empêcher les habitants de fréquenter des structures associatives, de participer à la vie de quartier, à des actions citoyennes ou même à rencontrer d'autres personnes et de sortir de son quotidien qui n'est parfois que très commun : « métro-boulot-dodo ».

Cela peut être lié tout simplement à des freins matériels tels que des horaires inadaptés (pour l'événement par exemple) ou encore un accès restreint de l'acteur associatif ou autres qui accueille, pour les personnes à mobilité réduite.

Les freins « psychologiques » ou « psycho-sociaux » sont aussi ceux qui, pour chaque personne, peuvent bloquer ou restreindre leur participation ou leur engagement dans une action collective. Par exemple, il y a la peur d'agir (de prendre la parole, une responsabilité ou de se porter volontaire pour une action) ou encore le sentiment d'impuissance (« on ne sera pas écouté », « ça ne sert à rien... »).

²⁴ Le Mouvement associatif, anciennement la Conférence permanente des coordinations associatives, est la représentation nationale des associations françaises.

En ce qui concerne l'action directe de Kif Kif, qui est de, permettre aux habitants de proposer ou participer à des activités-surprises représentant une réelle découverte pour chacun, il peut y avoir la peur de « se lancer » dans l'inconnu et un manque de confiance en l'association Kif Kif, qu'ils ne connaissent pas davantage pour « se lancer » directement dans l'inscription.

III. Critiques, limites et perspectives

a. L'écart entre le concept et la réalité : Les différents effets attendus de la mixité sociale

Avec un manque de consensus quant à la définition de la mixité sociale, le concept fait l'objet de critiques. Peut-être justement parce qu'on le présente comme une solution face à des problèmes importants tels que la ségrégation les inégalités, les discriminations, le défaut d'intégration ou encore le manque de cohésion sociale. Certains sociologues étudiant les grands ensembles (Chamboredon, Lemaire, 1970)²⁵ ou plus récemment la gentrification urbaine ont montré que le bâti ne suffit pas à créer des liens sociaux et des formes de sociabilité, et que la cohabitation rend plus visibles les différences de normes.

La critique est fondée sur les différents effets attendus de la mixité sociale, à savoir la cohésion sociale ainsi que l'égalité ou même l'équité.

L'exemple de ce qui a été fait dans l'entreprise, à propos de la mixité homme-femme n'implique pas une réelle équité face à l'embauche, aux salaires, aux postes. Cependant, si l'on se concentre sur l'enjeu du séparatisme ou des séparations, la mixité sociale peut être une solution ou du moins une étape indispensable dans une volonté d'intégration de chacun. Encore, il resterait à évaluer les politiques de mixité sociale.

De plus, quelle que soit l'intervention de l'État, il est difficile d'échapper au processus de répartition inégale des divers groupes dans l'espace urbain. Les populations pauvres ne trouvent de logement que dans les quartiers où les loyers sont bas, les riches veulent habiter dans les quartiers où les logements sont de qualité, donc chers. Les riches entendent rester entre eux, les pauvres sont contraints à le faire.

Alors, comment doit-on promouvoir l'objectif de mixité sociale ? La question est posée mais reste encore délicate à défricher. Pour défricher cette question il y a eu trois orientations distinctes ont fait face à de nombreuses critiques et un doute sur leurs efficacités.

Depuis plus de vingt ans, des politiques de développement territorial ont essayé de remédier aux effets de ségrégation et d'inciter à plus de mixité (notamment dans les zones d'éducation prioritaires, zones franches urbaines). Ceci dit, les résultats se sont montrés mitigés dû aux effets pervers liés à la stigmatisation de ces quartiers ou encore à l'insuffisance des moyens mis en œuvre.

Une deuxième orientation de la politique a consisté à s'attaquer directement à la ségrégation à l'aide de la loi SRU (2000), qui avait pour but d'imposer une amende aux communes insuffisamment dotées en logements sociaux. Cette loi a soulevé un certain nombre de questions, notamment autour de la définition chiffrée des objectifs et du montant insuffisant des amendes. Néanmoins, au grand

²⁵ Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », Revue française de sociologie, no 11-1, p. 3-33

désavantage de chacun, la volonté politique visant à dépasser cette faible application n'a pas été affirmé. Cette démarche n'a donc pas fait ses preuves et n'a pas été développée, ce qui démontre un écart de la volonté politique entre le début et l'après.

Enfin, une troisième voie s'est ouverte avec le plan de cohésion sociale de 2005 traitant des diverses facettes du problème, telles que la lutte contre les discriminations et la mise en place de mesures ciblées d'aide à l'emploi. Toutes ces mesures ont été critiquées comme étant tardives et insuffisantes. Malgré cela, le débat public a quand même éclairci le sujet sur certains aspects, notamment avec ces politiques citées et actions mises en place ci-dessus.

Tout ces éléments présentés plus haut, démontrent donc bien, un écart entre le concept de mixité et la réalité. En effet, il en devient difficile de mettre en place des outils et solutions efficaces ciblant au mieux ce vaste concept et cela peut s'expliquer par des difficultés à évaluer et mesurer ce concept qui présente des limites à cette politique.

b. Les limites : une difficulté à évaluer / mesurer ce concept

L'évaluation des politiques sociales est d'ores et déjà un exercice délicat qui nécessite de définir des critères qui ne s'alignent pas toujours avec la réalité. L'efficacité de l'évaluation de ces politiques et plus précisément de la politique de mixité sociale est alors remise en cause. C'est ce que dit François Moulère, directeur associé « secteur public » du cabinet Eneis by KPMG et secrétaire général de la SFE : « Si l'on parle d'une évaluation exigeante qui mesure les effets et les impacts d'une politique publique sur la population d'un territoire, alors les collectivités apparaissent peu outillées pour conduire de telles démarches. »

Il en vient très difficile de devoir définir une catégorie descriptive de la mixité socio-résidentielle et l'évaluer en fonction des logements et des catégories socio-professionnelles mais pas seulement. Cependant, les critères de mixité sociale sont trop divers et trop vastes ce qui résulterait d'un résultat non précis et pas assez démonstratif. Par exemple, concernant le critère des logements ; les types de logements sont très diversifiés sur chaque territoire et donc ce ne serait pas objectif.

Les effets que l'on prête à la mixité sociale ne sont pour le moment que très rarement prouvés. Cependant, des mesures sont possibles, en voici deux exemples :

– L'indice de dissimilarité²⁶ compare les distributions de deux groupes à travers des unités spatiales, et mesure ainsi leur séparation spatiale. Il varie de 0 (similitude parfaite) à 1 (dissemblance la plus grande). Cette valeur peut s'interpréter comme la proportion de la population qui devrait être redistribuée pour obtenir une répartition égale des deux groupes.

– L'indice d'entropie normalisé²⁷ mesure la diversité des groupes sociaux en comparant la diversité observée au sein d'un établissement scolaire, par exemple, à celle de la zone de référence (le département, ou l'académie). Compris entre 0 (ségrégation nulle) et 1 (ségrégation maximale), cet indice permet de regarder notamment les écarts moyens de diversité sociale entre collèges publics et privés.

Mais ces mesures n'ont jamais fait leurs preuves pour le moment.

²⁶ D'après Duncan, Ducan, 1955

²⁷ D'après Givord et al., 2016

Les manières d'évaluer cette politique de mixité sociale, que recouvre la politique de cohésion sociale reste alors un point sur lequel travailler, et donc à éclaircir. Pendant ce temps, ce concept reste difficile à évaluer et à mesurer et ce qui apparait comme une grande limite à l'évolution de cette politique ainsi qu'aux actions mises en place pour y répondre.

Par ailleurs, des perspectives sont envisageables par les politiques publiques, mais pas seulement. Que ce soit en termes d'habitat, en termes d'action sociale ou au niveau scolaire, des axes et actions ont été pensé pour faire évoluer le concept de mixité sociale dans les QPV.

c. Les perspectives

Il existe quelques perspectives à envisager notamment par rapport à l'attribution des logements.

Le Conseil national de l'Habitat (CNH) formule des propositions visant à améliorer les dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'attribution des logements locatifs sociaux, en intégrant plusieurs problématiques :

- Effectivité de la mise en œuvre des dispositions relatives à la mixité sociale dans les territoires ;
- Renforcement du rôle du bailleur social comme acteur responsable des attributions ;
- Prise en compte de l'objectif de loger les travailleurs dont l'activité est essentielle à la vie de la Nation dans les objectifs d'attribution ;
- Extension de la réflexion, au-delà du parc social, à la mobilisation des logements autres, en particulier ceux ayant bénéficié d'une aide de l'Etat.

Le rapport contient 14 propositions en faveur de la mixité sociale, formulées à partir des nombreuses contributions, échanges et déplacements réalisés.

Ces propositions s'articulent autour de 4 grands axes :

AXE 1 - Une gestion du patrimoine locatif social au plus près des territoires grâce à une politique d'attribution adaptée qui a le souci permanent de concilier mixité sociale et accès au logement pour les ménages modestes, travailleurs clés ou accidentés de la vie à toutes les échelles territoriales et grâce à une politique des loyers en adéquation avec les besoins des demandeurs.

AXE 2 - La construction massive et la programmation territoriale de l'offre nouvelle par typologie d'habitat. Une réflexion sur l'attractivité des quartiers et des programmes de logement, la rénovation, le renouvellement de la ville et la caractérisation de l'offre.

AXE 3 - La mobilisation du parc privé par le développement de l'accession sociale, mais aussi grâce à la captation de logements locatifs pour les plus modestes rendue possible par des dispositifs d'accompagnement adaptés.

AXE 4 - Renforcer le lien humain avec la population dans les territoires, avec un meilleur accompagnement des demandeurs, une présence plus accrue de services publics et de proximité, dans le quotidien des Français.

Au niveau scolaire, des perspectives sont à imaginer. Il s'agirait d'augmenter l'attractivité des établissements scolaires les moins favorisés et donc d'offrir des parcours d'excellence dans les établissements les moins favorisés. Cela ne relève pas seulement d'un objectif d'accroître la mixité sociale mais relève aussi d'un objectif d'égalité des chances.

Le renforcement des parcours linguistique, numérique et culturel constitue un levier majeur pour améliorer l'ambition scolaire des élèves et de rendre les établissements plus attractifs. À titre d'illustration, de nombreuses démarches sont engagées à la rentrée 2021 autour de l'apprentissage des langues :

- La logique de préparation renforcée à des parcours d'excellence à travers les sections internationales ;
- Le développement de cursus bilingues assurant un continuum entre le premier et le second degré ;
- Les accords de coopération entre collèges et lycées offrant une section bachibac pour développer et accompagner l'ambition d'élèves issus de collèges en éducation prioritaire et en zone rurale ;
- Le développement du dispositif Emile (enseignement des matières par l'intégration d'une langue étrangère dans le premier degré).

Les perspectives relevant de la politique de mixité sociale et d'inclusion ne sont pas diverses et ne reposent que principalement sur l'habitat et le milieu scolaire qui sont deux aspects importants qui composent une partie de la mixité sociale. Il n'y a pour l'instant aucune perspectives pour les actions et politiques à venir.

Une loi a été récemment promulguée : la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Cette loi fait suite au Grand débat national qui avait eu lieu de janvier à mars 2019. Ce grand débat a fait suite à la crise des gilets jaunes. À cette occasion, les élus locaux ont exprimé un grand besoin de proximité et d'adaptation de l'action publique aux spécificités des territoires.

Concernant la décentralisation, le texte conforte les compétences des collectivités locales notamment dans les domaines des transports, du logement, de l'insertion et de la transition écologique. Et dans ce domaine, l'un des principaux points de la loi concerne le logement social. L'application du dispositif "SRU", instauré par la loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU), est prolongé au-delà de 2025.

Toujours dans une logique de favoriser la mixité sociale et l'inclusion dans les quartiers, les grandes agglomérations devront continuer à disposer d'au moins 20 ou 25% de logements sociaux. De même pour les communes retardataires, celles-ci pourront bénéficier de temps supplémentaire et les objectifs de logements sociaux pourront être définis localement, à travers un contrat de mixité sociale, signé entre le préfet et le maire. Il s'agit d'inciter les communes à construire des logements sociaux dans des quartiers aisés.

On peut constater que, concernant la mixité sociale et la mixité scolaire, la scène politique réussit à tenir le sujet à distance. En effet, durant les présidentielles en avril, les candidats déclarés se saisissent peu de l'enjeu.²⁸

²⁸ Selon un Article du journal « Le Monde » nommé « Présidentielle 2022 : la mixité scolaire, angle mort des programmes » publié le 22 février 2022 par Mattea Battaglia

Conclusion

En conclusion, la mixité sociale, représente une idée à priori positive et porteuse de progrès social, notamment dans notre société à ce jour.

Malgré de nombreuses actions politiques et d'initiatives locales, la mixité sociale n'est pas assez présente dans les quartiers défavorisés qui sont mis à l'écart et qui compose l'homogénéité d'une classe sociale moins favorisée.

Aujourd'hui il en devient important de développer les perspectives en termes de politique de mixité sociale et l'inclusion dans les quartiers car cela permet de limiter l'isolement des habitants, permet aussi, aux habitants de s'épanouir et de s'intégrer pleinement dans leurs quartiers mais aussi au-delà. Ils se sentiront moins rejetés et plus légitimes de participer aux actions citoyennes, associatives et d'ouvrir leur esprit au monde extérieur qui les entourent.

La mixité sociale est bien liée à la cohésion sociale puisqu'elle permet une meilleure entente, un dépassement des préjugés et une paix entre tous.

La mixité est facile à définir mais cependant plus difficile à évaluer. C'est un terme politique qui ne repose sur aucun fondement scientifique d'où la complexité pour les politiques publiques de faire évoluer ce terme de mixité en permettant son développement. Et cette problématique de mixité sociale et d'inclusion dans les quartiers pourra être traitée de manière efficace si les acteurs publics mettent en œuvre des politiques en corrélation avec les objectifs ciblés et que les acteurs locaux mettent en œuvre des actions en coordination et aussi en faisant participer les habitants des quartiers. Cela dit, nous l'avons abordé, la mixité ne dépend pas juste des actions des acteurs et des habitants mais elle dépend aussi d'autres facteurs telles que l'état de l'habitat et l'environnement qui entoure chacun (urbanisme, logement...) qui agit en faveur ou en défaveur de la mixité.

Les enjeux de la mixité en France (lutter contre les inégalités territoriales et scolaires, vivre ensemble et faire société...) restent assez vastes mais sont de très grands enjeux qui nécessitent à être étudiés et à être travaillés de sorte à réfléchir à des solutions et des perspectives réalisables et mesurables.

Mots clés :

Mixité sociale, inclusion, cohésion sociale, préjugés, quartiers défavorisés, inégalités territoriales, vivre ensemble, politique publique, habitants, quartiers prioritaires de la ville, isolement, acteurs locaux, coordination, habitat social, enjeux, mixité scolaire, classe sociale

Keywords :

Social diversity, inclusion, social cohesion, prejudices, disadvantaged neighbourhoods, territorial inequalities, living together, public policy, inhabitants, priority neighbourhoods of the city, isolation, neighbourhood actors, coordination, social housing, issues, school mix, social class

Sigles :

QPV : Quartiers Prioritaires de la ville

ZUS : Zones Urbaines Sensibles

ZRU : Zones de Redynamisation Urbaine

ZFU : Zones Franches Urbaines

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

Bibliographie :

- Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », Revue française de sociologie, no 11-1, p. 3-33
- Grégoire Fauconnier, 2020, « Loi SRU et mixité sociale : le vivre ensemble en échec ? », Omniscience, DL 2020
- Saïd Bouamama, 2009, « Les classes et quartiers populaires : Paupérisation, ethnicisation et discrimination », collection recto verso
- Régis Cortéséro, 2012, « La banlieue change ! », collection « Clair et net »
- Marion Carrel, 2013, « Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires », collections pluridisciplinaire « gouvernement en question »
- Cyprien Avenel, 2005, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles, Entre mythe social et instrument politique » Dans Informations sociales p.62 à 71
- Renaud Epstein, 2004, « Le concept de mixité sociale appliqué aux politiques urbaines » no 151, p. 21-39
- Doris Sfar, 2011, « Projets urbains – Intégration sociale dans les zones d’habitation », revue sur la ville n° 25 de l’institut de géographie de l’université de Lausanne

Sitographie :

- « *Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV) ?* », Previsima, mis à jour le 22/02/2022 : <https://www.previsima.fr/question-pratique/quest-ce-quun-quartier-prioritaire.html>
- « *Quartiers prioritaires de la politique de la ville* », Insee, mis à jour le 19/05/2022 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114>
- Steve Jakoubovitch et Axel Gilbert, Insee, « *Les quartiers de la politique de la ville : jeunesse et précarité* », mis à jour le 20/03/2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019614>
- « *La culture, un vecteur de mixité sociale* », Le jardin d'Alcinoos : Epicerie Solidaire de Paris, mis à jour le 15/12/2020 : <https://lejardindalcinoos.fr/la-culture-un-vecteur-de-mixite-sociale/>
- Aude Kerivel et Samuel James, chargés d'études et d'évaluation, INJEP, « *Les enjeux de la mixité sociale en France* », mis à jour en mars 2019 : [FR42 mixité sociale.pdf \(injep.fr\)](#)
- MM. Yves DURAND et Rudy SALLES, Assemblée Nationale, « *Rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale* », mis à jour le 20/07/2021 : [N° 3292 - Rapport d'information de MM. Yves Durand et Rudy Salles déposé en application de l'article 146-3 du règlement, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale \(assemblee-nationale.fr\)](#)
- Honorine Latorre, « *La mixité dans la lutte contre les stéréotypes de genre* », HAL Open Science, mis à jour le 30/06/2016 : [La mixité dans la lutte contre les stéréotypes de genre \(cnrs.fr\)](#)

ANNEXE 1 : Guide d'entretien

PREPARATION D'ENTRETIEN

Dans le cadre de mon enquête portant sur la mixité sociale et l'inclusion des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville, j'ai réalisé une grille d'entretien qui me permettra de mieux comprendre ce phénomène peu répandu et peu traité notamment dans ces quartiers. Cet entretien a pour but de mettre en lumière les actions que vous menez en faveur de ce sujet, de mieux comprendre comment cette problématique est perçue et traitée au niveau du quartier et quelles en sont les perspectives (du côté de vos actions mais aussi du quartier et de manière plus globale).

THEMES Thème abordé	SOUS-THEMES Thème décrit plus précisément	QUESTIONS Formulation des questions de manière précise	REponses APORTEES
La mixité sociale : définition et enjeux	Définir de votre manière le concept de mixité sociale, la diversité, et l'enjeu sur la ville / le quartier	Comment définissez-vous la mixité sociale ? Est-ce une notion différente de la diversité ? Est-ce un véritable enjeu de société ? Quel constat faites-vous de la mixité sociale aujourd'hui en France? Au sein de la ville / du quartier...? L'absence de mixité sociale pose-t-elle problème ? Si oui, lequel/lesquels ?	
Mixité sociale et politique de la ville	Prise en compte de la mixité sociale par les pouvoirs publics, initiatives et actions	Quelle analyse faites-vous de la prise en compte par les pouvoirs publics de la problématique de mixité sociale ? Pensez-vous qu'il y a assez d'initiatives et assez d'outils permettant de répondre à la problématique ?	
Les moyens et initiatives	Les moyens, les initiatives que vous mettez en œuvre / que le quartier met en œuvre pour répondre à cette problématique	Comment fabrique-t-on de la mixité sociale au sein du quartier, de la ville ? Avez-vous des exemples d'actions que vous mettez en œuvre au sein du quartier pour favoriser la mixité	

ANNEXE 1 (suite) : Guide d'entretien

		sociale (logement, éducation, emploi) ? Quels outils utilisez-vous pour cela ?	
Mesure de l'impact de vos actions	Moyens et outils utilisés pour mesurer l'impact des actions	Comment mesurez-vous l'impact de vos actions ? Qu'en concluez-vous ?	
Les freins et limites	Faire ressortir les freins et les limites à répondre à cette problématique, à plusieurs niveaux	Quels sont, selon vous, les freins qui vous empêche, au sein de votre structure, de mettre en place des actions, permettant de favoriser la mixité sociale et l'inclusion ? Ou plus largement les freins qui empêche les autres acteurs que ce soit public ou privés ? Même dans le monde du travail ? et dans d'autres domaines ?	
Axes d'améliorations et perspectives	Vos initiatives à venir et les possibles axes d'améliorations de manière globale (selon vous)	En définitive, quelles initiatives serait-il souhaitable de développer pour aller plus loin en la matière ? Quelles mesures pourraient être mises en place de manière concrète et efficace afin de réellement promouvoir une meilleure mixité sociale ? Doivent-elles être incitatives ? Pédagogiques ? Y a-t-il une ou des propositions qui vous paraissent immédiatement généralisables et qui permettraient de promouvoir une meilleure mixité au sein du territoire français ?	

Quelques questions complémentaires :

Sur une échelle de 0 (agit quasi-jamais en faveur) à 10 (agit beaucoup en faveur de...), a combien considérez-vous agir en faveur de la mixité sociale et / ou l'inclusion ?

0 ----- 5 ----- 10

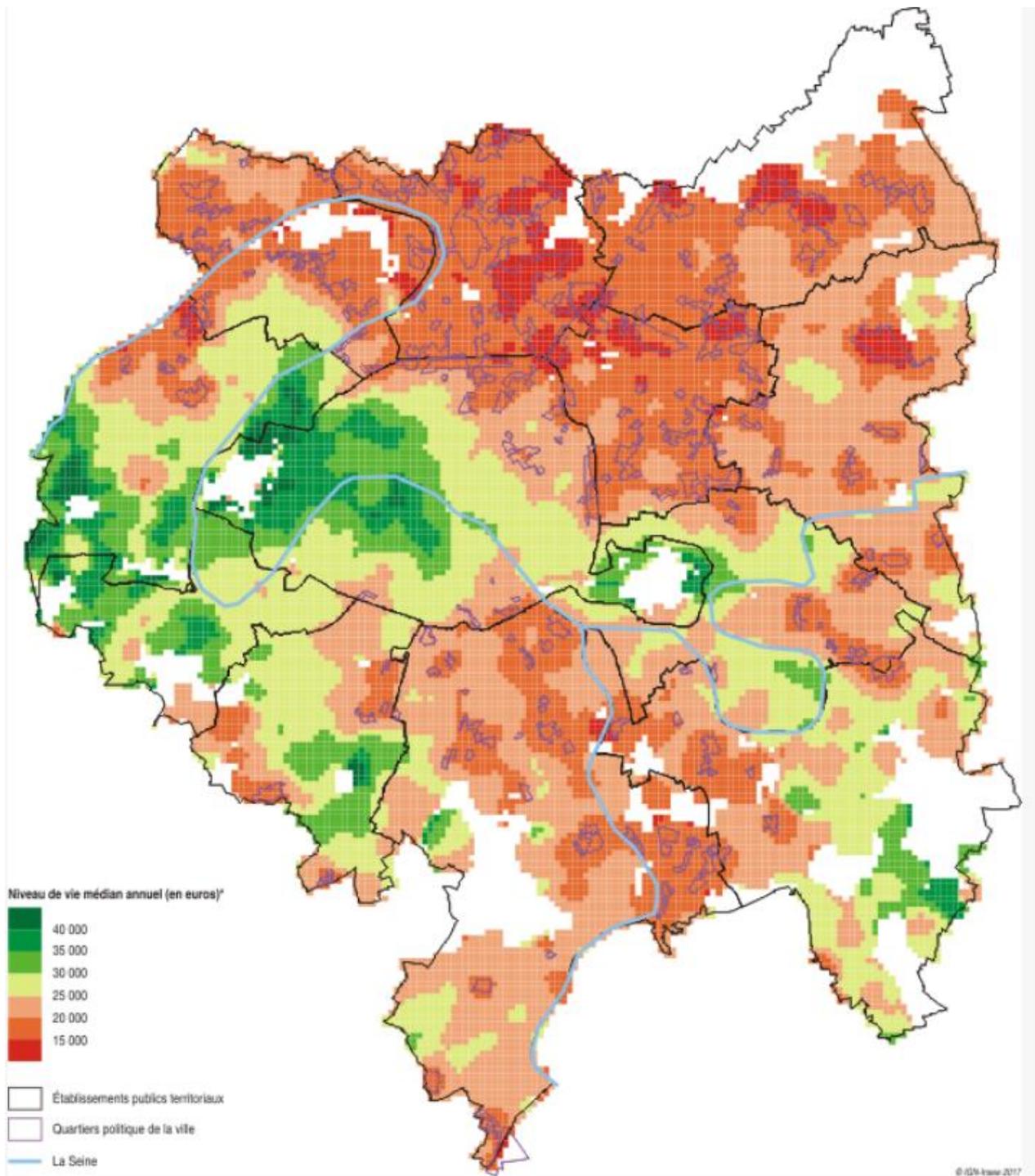
Y a-t-il un message qui vous tient à cœur et que vous souhaiteriez voir mis en valeur ?

ANNEXE 2 : Les caractéristiques des différents groupes de quartiers politique de la ville en France (en %)

Structure des ménages des QPV	Ensemble des QPV franciliens
Part des familles monoparentales dans les ménages	16
Part des ménages imposés	47
Part des ménages de 5 personnes ou plus	19
Part des ménages d'1 personne	30
Structure par âge	
Part des moins de 15 ans	25
Part des 15-24 ans	15
Part des 25-59 ans	47
Part des 60 ans ou plus	13

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 ; Insee, recensement de la population 2013, estimation démographique 2010 ; Caisse Nationale d'Allocations Familiales (31/12/2014).

ANNEXE 3 : Les QPV de la métropole du Grand Paris au sein des zones où le niveau de vie est faible

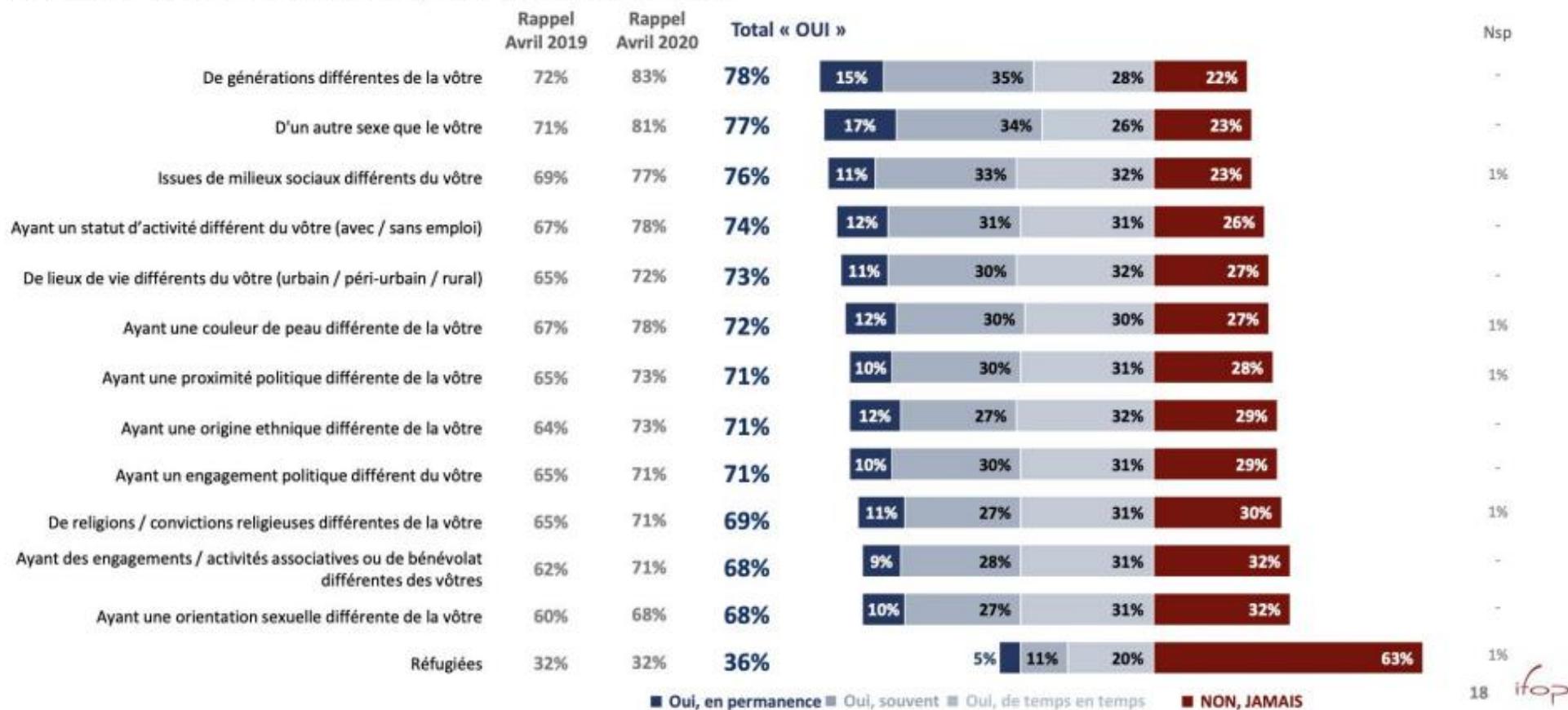


L'information représentée provient d'au moins 200 ménages.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

ANNEXE 4 : La réalisation d'actions avec des personnes ayant des identités différentes

Question : Et que ce soit dans le cadre professionnel, familial, amical ou dans les relations sociales en général, vous arrive-t-il d'agir, d'organiser des actions, de collaborer à un projet (loisirs, bénévolat, sport, etc.) avec des personnes... ?



D'après un sondage IFOP du 27 au 30 avril 2021 pour le Labo de la Fraternité

ANNEXE 5 : Les raisons expliquant la non-réalisation d'activités avec des personnes différentes

Question : Comment expliquez-vous que vous ne réalisez pas certaines activités avec des personnes différentes de vous (origines sociales, convictions religieuses, origines ethniques, etc.) ?

